

BIÉLORUSSIE

Ces avocats emprisonnés, traqués, persécutés



OBSAV
L'OBSERVATOIRE des AVOCATS

2024

Hommages aux avocats biélorusses

On ne connaît que trop le triste bilan des manifestations qui ont suivi la réélection suspecte du président Loukachenko en 2020. On sait moins ce qu'ont connu au cours de ces dernières années les avocats en Biélorussie : des cortèges d'avocats privés de leur licence d'avocat, une partie d'entre eux contrainte au mieux d'abandonner leur pays sous la menace d'une arrestation après avoir subi une persécution récurrente. Et au pire, avoir subi l'emprisonnement. Le cas le plus emblématique reste celui de Maksim Znak, condamné à 10 années de réclusion pour « complot en vue de s'emparer du pouvoir de l'État », parce qu'avocat d'un candidat de l'opposition, il a déposé un recours en annulation de l'élection présidentielle devant la Cour suprême. Mais il n'est pas le seul.

Selon la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, Anaïs Marin, 47 avocats ont été exclus des barreaux entre 2020 et novembre 2023, à titre de sanction disciplinaire, à la suite d'une procédure engagée par le Ministère de la Justice. Mais selon le site *defenders.by*, ce seraient au moins 60 avocats ont été radiés du barreau en Biélorussie depuis 2020, et au moins six avocats sont actuellement détenus pour de fausses accusations. Ils sont nombreux ceux qui ont dû trouver un asile en Pologne, en Lituanie ou ailleurs.

Depuis la loi du 27 mai 2021, il est interdit aux avocats d'exercer leur profession sans être membres d'un barreau « territorial » (ou local). Mais la nomination des présidents et des membres des organes exécutifs des barreaux est contrôlée par le Ministère de la justice. Seuls les candidats approuvés par celui-ci, qui ont réalisé un stage et ont été placés par le conseil d'un barreau « territorial » ont accès à la profession d'avocat. Aujourd'hui, en Biélorussie (comme en Russie notamment), l'absence d'indépendance vis-à-vis du pouvoir des organes de régulation de la profession a mis en place le plus subtil contournement et la violation la plus insidieuse des dispositions internationales concernant les avocats dans le monde. Elle aboutit le plus souvent à transformer des « barreaux » en rouages de la violation notamment des « Principes du barreau » qu'ils devraient être les premiers à défendre. Les menaces de sanctions, les poursuites, suspensions, radiations ou retraits de licence professionnelle sont utilisés pour annihiler le rôle des avocats. Nul ne l'ignore. La Rapporteuse spéciale des Nations unies, elle-même a fait état, non sans une grande pudeur diplomatique, d'« informations » selon lesquelles « certains barreaux soutiennent ouvertement les positions du Gouvernement, brouillent les différences entre la profession d'avocat et celle d'agent public, ou défendent carrément les politiques de l'exécutif plutôt que leurs clients »¹. « Plutôt que ... »

Contre les avocats qui choisiraient l'option inverse défendre « plutôt leurs clients », il existe, outre toute une gamme d'incriminations pénales d'évidence contraires à ce qui constitue l'essence et l'effectivité l'essence de leur mission. La réglementation interne organise un système aussi savant que méthodique d'éradication progressive— tout en ménageant de fallacieuses apparences de légalité et de respect de l'indépendance des organes de la profession—auquel collaborent les barreaux eux-mêmes. Certes, dans un subtil *distinguo* seul l'organe de réglementation des avocats à compétences pour une radiation du barreau. Mais il est contraint d'y procéder dès lors qu'un avocat se voit retirer la qualification nécessaire pour exercer.

¹ A/HRC/56/65 9 mai 2024—Rapport de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, Anaïs Marin.

Entre la Commission de qualification qui siège au Ministère de la Justice et les conseils de discipline des barreaux locaux ou leur Présidium s'est instauré une partie à rôle multiple : l'une "certifiant" les compétences indispensables pour être inscrit à un barreau local à coup de séances périodiques de certification (mais « dé-certifiant » aussi au rythme de convocations intuitu personae à des séances « extraordinaire » de « re-certification » ad hoc), l'autre excluant de ses rangs pour "faute incompatible avec le titre d'avocat" et chacun pouvant utiliser alternativement la décision de l'autre pour disqualifier ou radier en série les avocats qui « défendent » (c'est-à-dire qui interviennent notamment pour défendre des manifestants ou des détenus politiques parce que précisément nul autre n'accepte de défendre). Pour la « Commission de qualification des avocats du ministère de la justice » (ou certes siègent des avocats) les interventions trop fréquentes dans des procès de manifestants de journalistes dissidents sont considérées comme constitutifs (ou démonstratifs) des « qualifications insuffisantes » d'un avocat pour exercer comme il convient sa profession... La moindre interpellation lors d'une manifestation ou une sanction administrative prononcée contre un avocat, quel qu'en soit le motif, suffit au barreau pour constater qu'il a commis une infraction disciplinaire, en retour la sanction entraîne de la part du ministère un retrait de licence. À ce titre, toute infraction administrative (« participation aux manifestations », « désobéissance à l'ordre ou l'injonction légitime d'un agent » ou « distribution de matériel extrémiste ») entre dans la catégorie des « infractions incompatibles avec le titre d'avocat » et entraîne immédiatement la radiation.

Quelle indépendance à vrai dire, saurait venir revendiquer un barreau—à supposer bien sûr qu'il en voulût en manifester une—dès lors qu'il ne peut pas garder dans ses rangs un avocat dont le ministère de la justice affirme, au gré de commissions périodiques ou spécialement ordonnée, qu'il ne présente pas ou plus les compétences pour exercer (notamment au vu de l'identité des clients qu'il a récemment représentés) ?

Parallèlement, procédé bien connu en Biélorussie, comme en Russie en Chine, au Kazakhstan, au Tadjikistan et en Azerbaïdjan, etc., le droit commun est convoqué pour alléguer de charges « fabriqués de toutes pièces », contre les avocats qui défendent des personnalités dites « impopulaires ». « Impopulaires », c'est-à-dire qui déplaisent aux autorités en place car ils sont en général des militants de l'opposition. « Impopulaires », aussi, au point qu'aucun autre avocat n'accepte de les défendre. Le nombre de praticiens du droit agréés aurait diminué d'au moins 431 depuis 2021. Il s'agit évidemment de ceux qui acceptent de défendre effectivement leurs clients « plutôt que » les politiques de l'exécutif.

Le 31 mai 2021, Andrei Mochalov a été radié du barreau pour « infractions incompatibles avec le titre d'avocat » (sa cliente s'était plainte de violence de la part de la police), mais la décision ne lui a été notifiée que devant le tribunal où il s'apprêtait à plaider pour une (autre) cliente, qui, privée brutalement de toute défense à l'audience a été condamnée sur le siège à deux ans de prison. Poursuivi, il a choisi pour le défendre Vitali Braginets, mais celui-ci a été arrêté à son tour, en mai 2022, à l'avant-veille de présenter devant le tribunal la défense de son confrère. Le tribunal est allé jusqu'à refuser de renvoyer l'affaire pour empêcher Mochalov de choisir nouvel avocat. Il a été ainsi condamné sans avocat, à deux ans de détention dans une colonie pénitentiaire. Vitali Braginets, quant à lui, a été condamné le 1er février 2023, à huit ans d'emprisonnement en régime renforcé.

On ne peut guère demeurer sur le sol biélorusse (comme sur le sol russe, Voir le supplément *OBSAV* IDHAE/IDHBB : *Russie 2024 - 32 pages*) si l'on veut exercer véritablement la profession d'avocat. Les plus célèbres d'entre eux ont dû se résigner à choisir l'exil, pour espérer préserver leur sécurité et celle de leur famille.

Mais, à y regarder de près, l'exil lui-même protège bien imparfaitement. Maryia Kolesava-Hudzilina, qui a créé l'association Belarusian Association of Human Rights Lawyers, après avoir été radiée de son barreau et contrainte à un auto-exil pour échapper la répression, a vu son compte Instagram (kolesovahudzilina) inscrit sur la liste des publications extrémistes par le ministère de l'Information.

Afin de rendre plus efficace ces condamnation en série et ses radiations à la chaîne, en plus de l'instrumentation de la législation antiterroriste, il est fait un appel toujours plus fréquent au « crime des crimes » à usage polyvalent : « l'extrémisme », le délit fourre-tout qui englobe tout et permet tout. Quiconque manifeste son désaccord à l'égard des politiques intérieure et extérieure du Gouvernement est qualifié d'« extrémiste » et expose à de lourdes peines de prison en vertu de art. 361-1, partie 1, du code pénal biélorusse.

Le destin a voulu que Yiulia Yurhilevich, lauréate du prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux 2023, soit amenée à défendre des personnalités dites « impopulaires » dans son pays et particulièrement le journaliste de la chaîne Belsat TV, Pavel Mazheika.. Le 26 juillet 2023, Yiulia Yurhilevich a été condamnée, le même jour très exactement à la même peine que le client qu'elle s'acharnait à défendre dans un procès injuste : six ans de prison pour "complicité d'activités extrémistes.

L'incrimination « d'extrémisme » est entrée pour quatre dans le décompte de la peine infligée à Vitaly Braginets et à Alexandre Danilovitch, qui avait protesté contre la guerre en Ukraine. La seule reprise d'une publication ou d'un message taxé d'extrémisme vaut une sanction de 15 jours de privation de liberté pour « diffusion de matériel « extrémiste », en vertu de l'art. 19.11 du Code des infractions administratives. Elle a valu à Victoria Gulkova d'être radiée du barreau de Minsk. La Rapporteuse des Nations unies a relevé que de 2020 à novembre 2023, la police biélorusse avait relevé plus de 16 000 infractions à caractère « extrémiste.

On le sait déjà—ou on croyait le savoir—la fin du XXe siècle aura marqué une évolution majeure qui constitue aussi un acte fondateur : la proclamation à l'intention de tous les états membres de l'ONU des « Principes de base sur le rôle des barreaux » (version française) ou « sur le rôle des avocats (dans sa version anglaise). Trop d'États, s'attachant à éluder toute référence au rôle des avocats, procèdent à la criminalisation sous un autre prétexte qui intervient le plus souvent à l'occasion d'une intervention dans une affaire sensible.

Ici ou là, pouvoirs publics et organes de régulation de la profession d'avocat (qui sont pour partie les mêmes) s'accordent bien pour détourner les ressources de leur droit interne pour s'exonérer du respect des Principes envers des avocats. L'expédiant le plus élémentaire consistant à faire en sorte qu'ils n'en aient plus le titre. Plus d'avocats, plus de Principes à respecter à leur égard.

L'inéluctable pénétration des « Principes » dans les systèmes juridiques du monde, qui ne saurait certes pas résumer la grave crise du barreau en Biélorussie, devra-t-elle se heurter désormais toujours davantage à la force imaginative redoublée de certains États pour l'entraver ? Même si de tels procédés contre un avocat ont déjà été condamnés dans certains pays par la Cour européenne des droits de l'homme, il nous faut redouter que si nous n'y prenions garde, la lutte contre un « extrémisme » n'en vienne à saisir d'autres pays.

Bertrand FAVREAU

*Prix International des droits de
l'homme Ludovic-Trarieux 2023*

Depuis/Since/Desde/Dal/Seit 1984

***“L’hommage des avocats à un
avocat ”***



Le 22 septembre 2023,
le Prix des Droits de l’Homme le plus
prestigieux décerné depuis 40 ans par des
avocats européens
a été attribué au Palais de justice de Rome, au
troisième tour de scrutin à la majorité absolue
de 14 voix à
Yuliya YURHILEVICH
BIÉLORUSSIE
condamnée à 6 ans de prison pour avoir défendu des
prisonniers politiques emprisonnés par le régime
biélorusse.

Créé en 1984, le « Prix International des Droits de l'homme – Ludovic-Trarieux » est décerné à « un avocat sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ».

Il est la plus ancienne et la plus prestigieuse des récompenses réservées à un avocat puisque son origine remonte au message de Ludovic Trarieux, fondateur, en 1898, au moment de l'Affaire Dreyfus, de la « Ligue des Droits de l'homme et du Citoyen » : « Ce n'était pas seulement d'ailleurs la cause isolée d'un homme qui était à défendre, c'était, derrière cette cause, le droit, la justice, l'humanité ».

Un an après sa création, le Premier Prix a été attribué le 27 mars 1985 à Nelson Mandela alors emprisonné depuis 23 ans en Afrique du Sud. Il a été remis officiellement à sa fille, le 27 avril 1985. C'était alors le premier prix qui lui était décerné en France et le premier dans le monde par des confrères avocats. Le 11 février 1990, Nelson Mandela était libéré. A partir de cette date, le prix a été de nouveau attribué.

Depuis 2003, le prix est devenu l'Hommage désormais annuel des avocats à un avocat du monde. Il est décerné conjointement par les Instituts des Droits de l'homme des Barreaux de Bordeaux, de Bruxelles et de Paris, l'Unione forense per la tutela dei diritti dell'uomo (Rome), la Rechtsanwaltskammer de Berlin, les barreaux d'Amsterdam et de Luxembourg, l'Ordre des Avocats de Genève, ainsi que l'Union Internationale des Avocats (UIA), la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE) et l'Institut des Droits de l'homme des Avocats Européens (IDHAE).

LAURÉATS DEPUIS 1984

- 1985: Nelson MANDELA (Afrique du Sud)
- 1992 Augusto ZÚÑIGA PAZ (Pérou)
- 1994 Jadranka CIGELJ (Bosnie-Herzégovine)
- 1996 Najib HOSNI (Tunisie) et Dalila MEZIANE (Algérie)
- 1998 ZHOU Guoqiang (Chine)
- 2000 Esber YAGMURDERELI (Turquie)
- 2002 Mehrangiz KAR (Iran)
- 2003 Digna OCHOA et Bárbara ZAMORA (Mexique).
- 2004 Akhtam NAISSE (Syrie)
- 2005 Henri BURIN DES ROZIERES (Brésil)
- 2006 Parvez IMROZ (Inde)
- 2007 René GÓMEZ MANZANO (Cuba)
- 2008 U AYE MYINT (Birmanie)
- 2009 Beatrice MTETWA (Zimbabwe)
- 2010 Karinna MOSKALENKO (Russie)
- 2011 Fethi TERBIL (Libye)
- 2012 Muharrem ERBEY (Turquie)
- 2013 Vadim KURAMSHIN (Kazakhstan)
- 2014 Mahienour el-MASSRY (Egypte)
- 2015 Walid Abu al-KHAIR (Arabie Saoudite)
- 2016 WANG Yu (Chine)
- 2017 Mohamed al-ROKEN (Emirats Arabes Unis)
- 2018 Nasrin SOTOUEH (Iran)
- 2019 Rommel DURAN CASTELLANOS (Colombie)
- 2020 Ebru et Barkin TIMTIK (Turquie)
- 2021 Freshta KARIMI (Afghanistan)
- 2022 Arminsalar DAVOUDI (Iran)
- 2023 Yiulia YURGILEVICH (Biélorussie)
- 2024 YWET NU AUNG (Myanmar)

BIÉLORUSSIE – 26 juillet 2023

Yulia Yurhilevich

*Condamnée à **6** ans de prison pour avoir donné des renseignements à un journaliste sur les prisonniers politiques du régime*



Yulia Yurhilevich, née le 1^{er} septembre 1980, qui a exercé la profession d'avocat pendant 18 ans et a défendu des militants des droits de l'homme et des opposants au régime, a été radié du barreau. Cette décision était prise sur la demande du procureur adjoint de Grodno, qui a contesté les compétences professionnelles de Yulia Yurgilevich. Le 23 février 2022, le Conseil du barreau régional de Grodno l'a radiée pour "violations systématiques de la loi". Au cours de sa carrière depuis 2004, il n'y avait eu aucune

plainte concernant son travail d'avocate. Elle a défendu des prisonniers politiques notamment Ales Pushkin, Artem Boyarsky, Igor Bantser, Andreï Osievich et Andreï Sokolovsky.

En février 2022, elle avait quitté la Biélorussie pour se réfugier en Pologne mais elle est retournée dans son pays et a été arrêtée le 30 août 2022, pour avoir donné au journaliste Pavel Mazheika, une figure bien connue en Biélorussie en sa qualité de directeur de Belsat TV, que les autorités biélorusses ont désigné comme "extrémiste", des informations (en réalité déjà accessibles au public) sur les prisonniers politiques biélorusses, notamment sur l'artiste dissident Ales Pushkin. Après 11 mois de détention, le 10 juillet 2023, Yulia Yurgilevich a comparu devant le tribunal de Grodno aux côtés de Pavel Mazheika, qui avait été condamné, en 2002, à deux ans de prison pour « diffamation du président », avant de devenir attaché de presse du candidat à la présidentielle Alexander Milinkévitch, en 2006. Au cours de la nuit qui a suivi, Ales Pushkin est mort dans sa prison à l'âge de 57 ans. Lors de l'audience du tribunal -émaillée de nombreuses irrégularités- Yurhilevich et son coaccusé ont tourné le dos à la salle d'audience en signe de protestation. Yurhilevich portait sa robe de prison portant l'inscription « cellule de punition N°2 » dans le dos, montrant qu'elle était à l'isolement pendant sa détention provisoire. Au cours de la nuit qui a suivi, Ales Pushkin est décédé dans sa prison à l'âge de 57 ans.

Le 26 juillet 2023, le tribunal de Grodno a condamné Yulia Yurgilevich à six ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire pour "complicité d'activités extrémistes", en vertu de l'article 361-4 du code pénal de Biélorussie. Le journaliste a été condamné à la même peine. La justice biélorusse a considéré qu'en partageant ces informations (parfaitement accessibles au public par ailleurs), Pavel Mazheika et Yulia Yurhilevich avaient collaboré à des « activités extrémistes » et « ont invalidé les valeurs et les objectifs de la société [biélorusse] et de l'État » en « diffusant sciemment de fausses informations ». Selon l'Association biélorusse des avocats des droits de l'homme, l'affaire contre Yurhilevich et Mazheika a été orchestrée "exclusivement pour intimider les avocats et les empêcher de toute publicité dans leurs activités professionnelles". Le 22 septembre 2023, au Palais de justice de Rome, le Jury du Prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux a décerné à Yuliya Yurhilevich son XXVIIIème Prix 2023.

Éphéméride

2020

1. BIÉLORUSSIE – 31 août 2020 : Liliya Ulasava, arrêtée après des manifestations qui ont suivi la réélection du président Lukashenko.
2. BIÉLORUSSIE–9 septembre 2020 : Ilya Salei, avocat de Maria Kolesnikova, arrêté.
3. BIÉLORUSSIE – 9 septembre 2020 : Maksim Znak membre du Conseil de coordination l'avocat de Viktor Babariko et de Svetlana Tikhanovskaya, arrêté.
4. BIÉLORUSSIE – 24 septembre 2020 : Ludmila Kazak, arrêtée à son tour parce qu'elle défend la figure de proue de l'opposition au régime
5. BIÉLORUSSIE – 6 octobre 2020 : Marina Dubina arrêtée à Minsk et condamnée à 13 jours de détention administrative par le tribunal central du district de Minsk pour sa participation à une manifestation à Minsk le 23 octobre.
6. BIÉLORUSSIE – 15 octobre 2020 : La Commission de qualification sur les activités des avocats du ministère de la Justice demande la révocation de la licence d'Aleksandr Pylchenko, le défenseur des opposants Viktor Babariko et Maria Kolesnikova, et de Yulia Levanchuk.

2021

1. BIÉLORUSSIE – 5 janvier 2021 : le cabinet de Leanid Sudalenka, perquisitionné par des agents du Département principal de lutte contre le crime organisé et la corruption du ministère de l'Intérieur avec un mandat dans le cadre d'une affaire pénale contre un militant de l'opposition et où Leanid Sudalenka figure comme témoin.. Il a ensuite été conduit au Bureau de lutte contre le crime organisé pour y être interrogé en tant que témoin dans l'affaire pénale susmentionnée. Les perquisitions et l'interrogatoire de Leanid Sudalenka ne semblent pas être directement liés à l'enquête susmentionnée, mais semblent être utilisé comme un moyen de saper son travail en faveur des droits humains.
2. BIÉLORUSSIE 3 février 2021 : Aleh Hrabieuski, membres du Bureau des droits des personnes handicapées, détenu pendant trois jours au centre de détention de la rue Okrestina à Minsk, après avoir été interrogé par la Commission d'enquête.
3. BIÉLORUSSIE – 19 février 2021 Lyudmila Kazak condamnée pour ces accusations par le tribunal de district de Kastychnitski. la Commission de qualification des avocats du ministère La justice a résilié sa licence en raison de son délit, considéré par cette même Commission comme incompatible avec le titre d'avocat la Commission a également résilié les licences de Mikhail Kiryluk, Konstantsin Mikhel et Maksim Konan.
4. BIÉLORUSSIE – 19 février 2021 : Mikhail Kirilyuk, qui a défendu des manifestants antigouvernementaux, menacé d'arrestation et de radiation il doit quitter en hâte son pays avec sa famille pour se réfugier en Pologne.
5. BIÉLORUSSIE – 24 février 2021 : retrait de la licence de Vladimir Sozonchuk, qui était l'avocat de Nikolay Statkevich et d'un blogueur vidéo Dmitry Kozlov (surnommé "Gray Cat"), tous deux reconnus comme prisonniers politiques.
6. BIÉLORUSSIE – 24 mars 2021 : les licence d'avocats de Boris Leskovski, Vladislav Filipovitch, Nikolaï Yotka, Sergueï Pichukha, Andreï Bartchevitch, Elena Shinkarevitch retirée par la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice.

7. BIÉLORUSSIE – 24 mars 2021 : Siarhej Zikratski, avocat des militants de l'opposition et des journalistes indépendants, sa licence retirée par le ministère de la Justice doit se réfugier en Lituanie.
8. BIÉLORUSSIE – 24 mars 2021 : la licence d'avocat d'Olga Baranchik, ancienne présidente de la Commission disciplinaire du barreau de Minsk, qui a refusé de radier Mikhail Kirilyuk, est retirée pour « qualification insuffisante ».
9. BIÉLORUSSIE – 12 avril 2021 ; L'avocat ukrainien Volodymyr Yavorskyi interdit de séjour en Biélorussie pendant 10 ans
10. BIÉLORUSSIE – 21 avril 2021 : Retrait de la licence d'avocat d'Anna Vovchinskaïa Svetlana Hololovich par la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice
11. BIÉLORUSSIE – 21 avril 2021 : Volodymyr Yavorskyi a été emmené pour être interrogé alors que son domicile et le bureau de sa femme, Tanya Hatsura Yavorska, étaient perquisitionnés. Yavorskyi a été victime de violences physiques et psychologiques et a été informé que lui et ses enfants devaient quitter le Bélarus dans les 48 heures et qu'il lui était interdit de revenir en Biélorussie pendant 10 ans.
12. BIÉLORUSSIE – 3 mai 2021 : Syarhej Zikratski, radié du barreau, doit se réfugier en Lituanie.
13. BIÉLORUSSIE – 25 juin 2021 : Irina Bertsuk, radié par le barreau de Minsk sur la base de l'attestation de la Commission de qualification du ministère de la justice "en raison de qualifications insuffisantes".
14. BIÉLORUSSIE – 8 juillet 2021 : Dmitry Layevsky, radié par le barreau de Minsk a Commission disciplinaire du barreau de Minsk en raison de "commentaires inappropriés sur le travail de ses confrères" lors de sa plaidoirie en faveur l'ancien candidat présidentiel, Viktor Babariko.
15. BIÉLORUSSIE – 9 -14 juillet 2021 : Katsyaryna Zheltonoga, Andrei Mochalau, Anton Gashinsky et Valery Zviagintsev, radiés du barreau, pour avoir exprimé des opinions contraires à celles du gouvernement ou représenté des manifestants pacifiques ou des dirigeants de l'opposition devant les tribunaux.
16. BIÉLORUSSIE – 11 août 2021 : Olga Karpushonok, Ioulia Kniaz, Evgueni Maslov, radiés par le barreau de Minsk sur la base de l'attestation de la Commission de qualification du ministère de la justice "en raison de qualifications insuffisantes".
17. BIÉLORUSSIE – 6 septembre 2021 : Maksim Znak, condamné à 10 ans de réclusion pour appel à l'action contre la sécurité nationale, complot dans le but de s'emparer du pouvoir de l'État et création et gestion d'un groupe extrémiste.
18. BIÉLORUSSIE – 8 septembre 2021 : Alexeï Telegin, radié du barreau sur demande de la Commission de discipline du ministère de la justice pour ses déclarations publiques sur les réseaux sociaux.
19. BIÉLORUSSIE – 20 octobre 2021 : Evgeny Pylchenko, radié par la Commission disciplinaire du barreau de Minsk.
20. BIÉLORUSSIE – 27 octobre 2021 : Natalia Matskevich, l'un des quatre avocats de l'ancien candidat à l'élection présidentielle Viktor Babaryko, radiée par le barreau de Minsk.
21. BIÉLORUSSIE – 28 octobre 2021 : Yauhen Pylchanka –dernier avocat de Viktor Babaryko, radié du barreau de Minsk conformément à une décision de la commission disciplinaire du barreau de la ville de Minsk pour de « violations systématiques de la loi pendant le procès de son client ».
22. BIÉLORUSSIE – 28 octobre 2021 : Retrait de licence par la Commission de qualification pour Iryna Voronkova l'avocate d'Eduard Babariko, et pour Igor Petrachevitch pour "qualifications insuffisantes".

23. BIÉLORUSSIE – 2 novembre 2021 : Dmitri Lozovik, défenseur du prisonnier politique Vladimir Matskevich, radié du barreau après son refus de se rendre à la convocation de la Commission de qualification.
24. BIÉLORUSSIE – 3 novembre 2021 : Leanid Sudalenko, ancien responsable de l'Human Rights Centre Viasna (HRC Viasna), condamné à l'issue d'un procès à huis clos, à trois ans d'emprisonnement par le tribunal de district central de Homiel pour « organisation et préparation d'actions portant gravement atteinte à l'ordre public » et « la formation et la préparation des personnes à participer à ces actions ».
25. BIÉLORUSSIE – 25 novembre 2021 : la Commission de qualification du barreau du ministère de la Justice a décidé de résilier la licence de Sergueï Ivanov, Natalia Alexeeva, Alexander Belov et Natalya Vantsovitch.
26. BIÉLORUSSIE – 22 décembre 2021, Elizaveta Matveeva, l'avocate des journalistes Gennady Mozheiko et Irina Slavnikova., radiée du barreau de Minsk, pour refus de se présenter à une séance de « re-certification » extraordinaire à laquelle elle avait été spécialement convoquée par le ministère de la justice.
27. BIÉLORUSSIE – 23 décembre 2021 : la Commission de qualification des avocats du Ministère de la Justice décide du retrait de la licence d'avocat de Natalia Nekrashevitch pour "qualifications insuffisantes".

2022

1. BIÉLORUSSIE -26 janvier 2022 : Sergueï Garusov fécision de résiliation la licence d'avocat par la Commission de qualification du ministère de la Justice en raison de "qualifications insuffisantes".
2. BIÉLORUSSIE -27 janvier 2022 : Alexander Filanovich Déclaré inapte par la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice en raison de « qualifications insuffisantes ».
3. BIÉLORUSSIE - 23 février 2022 : Yulia Yurgilevich radiée par le barreau régional de Grodno l'a radiée pour "violations systématiques de la loi".
4. BIÉLORUSSIE - 24 février 2022 : Juriy Galay décision de résiliation la licence d'avocat par la Commission de qualification du ministère de la Justice "en raison de qualifications insuffisantes".
5. BIÉLORUSSIE - 24 février 2022 : Alexeï Nesterenko Révocation de la licence d'avocat par la Commission de qualification du ministère de la Justice "en raison de qualifications insuffisantes".
6. BIÉLORUSSIE - 24 mars 2022 : Natalia Alexeïuk décision de résiliation la licence d'avocat par la Commission de qualification du ministère de la Justice "en raison de qualifications insuffisantes".
7. BIÉLORUSSIE - 21 avril 2022 : Révocation de la licence d'avocat de Maria Kolesova-Gudilina par le barreau sur avis de la Commission de qualification du ministère de la Justice
8. BIÉLORUSSIE - 21 avril 2022 : Igor Kostyuk décision de résiliation la licence d'avocat par la Commission de qualification du ministère de la Justice "en raison de qualifications insuffisantes".
9. BIÉLORUSSIE - 10 mai 2022 : Andrei Atamanchuk radié du barreau régional de Minsk après une perquisition des agents du KGB de Minsk et de la région de Minsk
10. BIÉLORUSSIE - 8 juin 2022 : Alexander Baranovski décision de résiliation la licence d'avocat par la Commission de qualification du ministère de la Justice "en raison de qualifications insuffisantes".
11. BIÉLORUSSIE - 8 juin 2022 : Vitaly Lebedev décision de résiliation la licence d'avocat par la Commission de qualification du ministère de la Justice "en raison de qualifications insuffisantes".

12. BIÉLORUSSIE - 8 juin 2022 : Larisa Stelmashuk décision de résiliation la licence d'avocat par la Commission de qualification du ministère de la Justice "en raison de qualifications insuffisantes".
13. BIÉLORUSSIE - 8 juin 2022 : Alexeï Dravitsa décision de résiliation la licence d'avocat par la Commission de qualification du ministère de la Justice "en raison de qualifications insuffisantes".
14. BIÉLORUSSIE - 8 juin 2022 : Résiliation la licence de Pavel Pravdikov par la Commission de qualification du ministère de la Justice pour "qualifications insuffisantes".
15. BIÉLORUSSIE - 16 juin 2022 : Andrei Machalau condamné à deux ans de restriction de liberté avec transfert dans un établissement pénitentiaire par le tribunal de district de Leninsky à Minsk.
16. BIÉLORUSSIE - 4 août 2022 : Révocation de la licence d'avocat pour faute incompatible avec le titre d'avocat. perquisitionnée par des agents du KGB de Minsk et de la région de Minsk
17. BIÉLORUSSIE - 4 août 2022 : Ilona Zalutskaiia Radiation du barreau régional de Minsk pour avoir commis une « faute incompatible avec le titre de un avocat ».
18. BIÉLORUSSIE - 6 septembre 2022 : Vladimir Borisov radiation du barreau régional de Vitebsk pour violation des conditions d'exercice des activités légales.
19. BIÉLORUSSIE - 6 septembre 2022 : Anna Pavlyuk décision de résiliation la licence d'avocat par la Commission de qualification du ministère de la Justice "en raison de qualifications insuffisantes".
20. BIÉLORUSSIE - 6 septembre 2022 : Victoria Nechay Décision de résiliation la licence d'avocat par la Commission de qualification du ministère de la Justice "en raison d'une mauvaise expertise".
21. BIÉLORUSSIE - 3 novembre 2022 : Décision de résiliation de la licence d'avocat de Vladimir Angelsky, de Victoria Gulkova, d'Alexander Emelianenko et d'Otari Joukov par la Commission de qualification du ministère de la Justice.
22. BIÉLORUSSIE - 1er décembre 2022: Décision de résiliation de la licence d'avocat de Vladimir Petcherski par la Commission de qualification du ministère de la Justice.
23. BIÉLORUSSIE - 28 décembre 2022: Décision de résiliation la licence d'avocat d'Andreï Gennadievich Komissarov, d'Yegor Papkovsky et d'Andreï Nevedovski par la Commission de qualification du ministère de la Justice pour faute incompatible avec le titre d'avocat

2023

1. BIÉLORUSSIE – 25 janvier 2023 : la Commission de qualification au barreau du ministère de la Justice a retiré à Tatsiana Lishankova, qui assure la défense de Nasta Loika, une militante des droits de l'homme persécutées par le pouvoir et à Dmitri Pigul.
2. BIÉLORUSSIE - 1er février 2023 : Vitaly Braginets, avocat d'Ales Byalyatsky condamné à huit ans d'emprisonnement en régime sévère.
3. BIÉLORUSSIE - 7 février 2023 : Maksim Ageev, arrêté à Minsk.
4. BIÉLORUSSIE - 3 mars 2023 : Mikhaïl Makarov, condamné à un an de prison pour participation à des actions collectives portant atteinte à l'ordre public.
5. BIÉLORUSSIE – 22 mars 2023, Inessa Olenskaya radiée du barreau parce qu'elles défendent
6. BIÉLORUSSIE – 10 avril 2023 : Alexander Danilevitch, condamné à 10 ans de prison pour avoir signé une pétition publique contre la guerre en Ukraine.
7. BIÉLORUSSIE – 21 avril 2023 : Décision de résiliation la licence d'avocat d'Alexeï Borodko, d'Alexander Gurinovich et Igor Stepanov par la Commission de qualification du ministère de la Justice.

8. BIÉLORUSSIE – 11 mai 2023 : Anastasia Lazarenko, condamnée à six ans de prison par le tribunal municipal de Minsk pour avoir conseillé des manifestants près du centre de détention temporaire d'Okrestina en août 2020 et aurait utilisé à mauvais escient les données personnelles des policiers et des juges biélorusses.
9. BIÉLORUSSIE - 29 mai 2023 : Décision de résiliation la licence d'avocat de Iouri Kozikov et d'Artem Semianov par la Commission de qualification du ministère de la Justice pour faute incompatible avec le titre d'avocat.
10. BIÉLORUSSIE -16 juin 2023 : Décision de résiliation la licence d'avocat de Victoria Pishchalova et de Vladimir Saveliev par la Commission de qualification du ministère de la Justice pour faute incompatible avec le titre d'avocat.
11. BIÉLORUSSIE – 14 juillet 2023 : Alexander Danilevich voit sa peine d'emprisonnement réduite de dix à six ans par la cour d'appel.
12. BIÉLORUSSIE – 21 juillet 2023 : libération de Leanid Sudalenka, le dirigeant de l'agence de Viasna à Homiel, après avoir passé deux ans et demi en prison.
13. BIÉLORUSSIE - 26 juillet 2023 : Yulia Yurhilevich, condamnée à six ans de prison pour avoir donné des renseignements à un journaliste sur les prisonniers politiques du régime.
14. BIÉLORUSSIE - 10 août 2023- retrait de la licence d'avocat de Sergueï Medvedev par la Commission de qualification des avocats en raison de qualifications insuffisantes.
15. BIÉLORUSSIE -31 août 2023 : Décision de résiliation la licence d'avocat de Evgeniy Levkovich et d'Elena Holupko par la Commission de qualification du ministère de la Justice pour faute incompatible avec le titre d'avocat.
16. BIÉLORUSSIE – 1er novembre 2023 : une nouvelle procédure pénale ouverte contre Leanid Sudalenka directeur de la branche de Gomel du Centre Viasna pour «facilitation d'activités extrémistes.

BIÉLORUSSIE - 6 septembre 2021

Maksim Znak, prisonnier d'opinion

Condamné à 10 années de réclusion pour « complot en vue de s'emparer du pouvoir de l'État » parce qu'il a déposé un recours en annulation de l'élection présidentielle devant la Cour suprême.



Le 6 septembre 2021, Maksim Aleksandrovich Znak, née le 4 septembre 1981 a été condamné à 10 années de réclusion. Maksim Znak, associé du cabinet Borovtsov & Salei, a été arrêté le 9 septembre 2020 au matin par des hommes masqués. Il était alors avec le prix Nobel de littérature Svetlana Alexievitch, l'un des deux derniers membres du Conseil de coordination de l'opposition encore en liberté. Il était ainsi l'avant dernier arrêté parmi les membres du Conseil de coordination, créé à la suite de la réélection contestée du président Loukachenko, dans le but de faciliter un transfert pacifique du pouvoir face à la répression brutale des manifestants.

Les responsables de la sécurité ont sévèrement réprimé les manifestants, arrêtant des milliers de personnes, dont des dizaines de journalistes qui couvraient les rassemblements, et poussant la plupart des personnalités de l'opposition hors du pays. Plusieurs manifestants ont été tués dans les violences et certaines organisations de défense des droits affirment qu'il existe des preuves crédibles de l'utilisation de la torture par des agents de sécurité contre certaines des personnes détenues.

Maksim Znak était l'avocat de Viktor Babariko, un candidat à la présidence de la République de Biélorussie, dont la candidature n'a pas été autorisée. Il était également l'avocat de Maryia Kalesnikava et de Svyatlana Tsikhanouskaya, ancienne candidate à la présidence réfugiée en Lituanie, dont le mari, Siarhei Tsikhanouski, emprisonné depuis mai, a créé le Conseil de coordination dont Maksim Znak était l'avocat. Devenu membre du conseil d'administration, 'il a déposé au nom du Comité un recours auprès de la Cour suprême pour faire invalider le résultat des élections arguant notamment d'irrégularités dans le décompte des voix.

En septembre 2020, tous les autres membres du conseil d'administration avaient successivement soit arrêtés (Liliya Ulasava, Maryia Kalesnikava, Syarhei Dyleuski, Maksim Znak), soit contraints de quitter le pays (Pavel Latushka, Volha Kavalkova,). La dernière, Svetlana Alexievich elle-même, avait si du quitter quelques semaines plus tard, la Biélorussie.

Le procureur général de l'Etat a engagé aussitôt une procédure pénale contre le Conseil, le qualifiant de « menace pour la sécurité nationale ». Maksim Znak a été convoqué pour un interrogatoire au siège du Comité d'enquête de la sécurité de l'État à Minsk, puis il a été arrêté le 9 septembre 2020, pour « appels à des actions visant à porter atteinte à la sécurité nationale » (article 361-3 du code pénal). Le même jour, Ilya Salei, le précédent avocat de Maria Kolesnikova, a été arrêté.

Le 10 février 2021, deux accusations plus lourdes ont été rajoutées pour « complot en vue de s'emparer du pouvoir de l'État de manière inconstitutionnelle » (article 357-1 du code pénal) et « création et direction d'un groupe extrémiste » (article 361 -1). Cependant, le document de mise en accusation ne contient aucun détail sur les actions que Maxim Znak aurait entreprises et pas davantage sur les actions qu'il aurait pu avoir l'intention de mener dans le futur. Aucune indication n'est davantage fournie afin de permettre de savoir pourquoi les autorités biélorusses considèrent que le Conseil de coordination de l'opposition est de « nature extrémiste ». Aucun exemple ou de preuve d'appels à des « actions visant à nuire à la sécurité nationale » dans les documents d'enquête.

Dzmitry Layeuski, l'avocat de Maxim Znak, a déclaré qu'il s'agissait de représailles pour son « activité professionnelle, en raison de l'expression d'un avis juridique et de la promotion de l'État de droit ». Malgré cela, trois mois après, le 12 mai, les autorités ont déclaré que l'enquête était close et que Znak allait être traduit devant un tribunal, où il encourt 12 années de prison. Maksim Znak a fait une grève de la faim pendant 10 jours au cours de ses huit mois de détention pour attirer l'attention sur son sort. Son avocat qui a pu consulter le dossier à partir du 7 mai, a demandé des mesures d'enquête supplémentaires ou le retrait de l'accusation. L'avocat de la défense a ajouté qu'il n'était pas autorisé à révéler non seulement les détails de l'enquête, mais même les noms des enquêteurs.

Le 4 août 2021, après près de 11 mois de détention, le procès de Maksim Znak, et de Maria Kolesnikova s'est ouvert à huis clos devant le tribunal régional de Minsk. Le 6 septembre 2021, Maksim Znak, a été condamné à 10 années de réclusion. Maksim Znak a plaidé non coupable. Il était poursuivi en vertu de l'article 361-3 (appels à l'action contre la sécurité nationale), de l'art. 357-1 (complot dans le but de s'emparer du pouvoir de l'État par des moyens inconstitutionnels), de l'art. 361-1 (création et gestion d'un groupe extrémiste). Tout au long de l'enquête et du procès, les éléments constitutifs des accusations n'ont pas été rendus publics. Leurs avocats avaient dû signer un accord de non-divulgaration. Les audiences du tribunal étaient fermées au public.

Maria Kolesnikova a été condamnée 11 ans de prison.

Si l'annonce du verdict a suscité les réactions de nombreux pays, en Europe et au-delà. Le président du Parlement européen, David Sassoli, a déclaré : « Nous condamnons le verdict contre les militants biélorusses Maria Kolesnikova et Maxim Znak. Défendre la liberté et la démocratie ne sera jamais un crime ! Le Parlement demande leur libération immédiate et continuera de soutenir l'opposition en Biélorussie. »

Le 24 décembre 2021, la Cour suprême a confirmé les peines sévères infligées à Maryia Kalesnikava et Maksim Znak. Les organismes de surveillance biélorusses des droits de l'homme l'ont reconnu comme un « prisonnier d'opinion ».

Le jugement avait prévu que Maryia Kalesnikava devait purger sa peine de 11 ans d'emprisonnement si dans une colonie pénitentiaire de sécurité générale mais que Maksim Znak devaient exécuter celle de 10 ans dans une colonie pénitentiaire de plus haute sécurité. En février 2022, Maksim Znak a été transféré du centre de détention provisoire de la rue Valadarski à Minsk à la colonie pénitentiaire Vitba №3, a indiqué le Centre des droits de l'homme Viasna. Depuis février 2023, il est complètement coupé du monde extérieur, les autorités refusant l'accès à ses avocats et interdisant les visites, les appels téléphoniques ou toute correspondance, y compris avec sa famille.

En mai 2022, le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire (GTDA) a reconnu la détention de Maksim Znak comme illégale.

25 septembre 2021

Ludmiła Kazak

Arrêtée condamnée et radiée du barreau parce qu'elle défend la figure de proue de l'opposition au régime



Ludmiła Kazak, devenue la nouvelle avocate de la cheffe de l'opposition Maria Kolesnikova (Maryia Kalesnikava) à la suite de l'arrestation d'Ilya Salei, a été arrêtée le 19 février 2021. Un porte-parole de la police a déclaré officiellement à l'agence Interfax-Ouest qu'elle avait été arrêtée dans le cadre d'une « procédure administrative » et qu'elle se trouvait dans l'un des commissariats de police de Minsk. Il n'a pas été précisé pour quel acte précis elle avait été arrêtée.

Ludmiła Kazak a été libérée le 25 septembre 2021 après qu'un tribunal l'a reconnue coupable de « désobéissance à un ordre légal » d'un policier (article 23.4 du Code des infractions administratives) et condamnée à une amende de 220 euros. L'avocate a déclaré que l'arrestation et l'amende administrative étaient liées à sa représentation légale de Maria Kolesnikova.

Ludmila Kazak avait transmis au public plusieurs messages que Kalesnikava avait envoyés de prison - y compris des appels aux manifestants pour qu'ils poursuivent les manifestations anti-Loukachenko ainsi que des allégations selon lesquelles des agents des forces de l'ordre auraient menacé de tuer Kalesnikava.

Le 9 septembre 2020, après avoir rencontré sa cliente au centre de détention n°1 de Minsk, Ludmila Kazak avait déclaré aux médias que Maria Kolesnikova avait été officiellement mise en accusation pour tentative de coup d'État et atteinte à la sécurité nationale» en vertu de l'article 361 du Code pénal. Le même jour, le précédent avocat de Maria Kolesnikova, Ilya Salei avait été arrêté. Il est toujours détenu et accusé de tentative de coup d'État. Le 19 février 2021, la Commission de qualification du ministère de la Justice a décidé de lui retirer sa licence d'avocat. Selon le communiqué de presse du ministère de la Justice, cette décision a été prise sur la base du fait d'avoir commis une infraction administrative en vertu de l'art. 23.4 du Code administratif.

3 novembre 2021

Leanid Sudalenka

Le dirigeant de l'agence de Viasna à Homiel, condamné à l'issue d'un procès à huis clos, à trois ans d'emprisonnement, libéré le 21 juillet 2023, après avoir passé deux ans et demi en prison.



Leanid Sudalenka, 56 ans, avocat de la branche de Homiel (en biélorusse : Гомель) ou Gomel (en russe : Гомель) de l'Human Rights Centre Viasna (HRC Viasna), groupe biélorusse de défense des droits de l'homme, a été condamné à l'issue d'un procès à huis clos, le 3 novembre 2021 à trois ans d'emprisonnement par le tribunal de district de Centralny à Homiel. Le tribunal a condamné également l'assistante bénévole de Viasna, Tatsiana Lasitsa, à deux ans et demi de prison,

Leanid Sudalenka dirigeait l'agence de Viasna à Homiel, où Tatsiana Lasitsa travaillait bénévolement. Ils étaient tous les deux accusés d'avoir «organisé et participé activement à des actes commis en groupe et portant atteinte de manière flagrante à l'ordre public», c'est-à-dire d'avoir soutenu le mouvement de contestation qui a éclaté dans le pays en août 2020, après la réélection dans des conditions électorales contestées de Loukachenko.

Lors de son réquisitoire, le 13 octobre, le procureur qui réclamait trois ans de prison contre les deux accusés, n'avait présenté qu'une seule «preuve» : une publication sur Facebook où Sudalenka proposait d'acheter du bois de chauffage pour la famille d'un manifestant arrêté lors des manifestations pacifiques de 2020. Le 5 janvier 2021, le cabinet de Leanid Sudalenka avait été perquisitionné par des agents du Département principal de lutte contre le crime organisé et la corruption du ministère de l'Intérieur sur le fondement d'un mandat de perquisition concernant une autre affaire pénale ouverte en décembre 2020 contre un militant de l'opposition à Homiel, Uladzimir Nepomniashchykh. Leanid Sudalenka avait ensuite été conduit au Bureau de lutte contre le crime organisé pour y être interrogé en qualité de simple témoin.

Le 18 janvier 2021, la Commission d'enquête avait procédé à l'arrestation de Leanid Sudalenka et elle l'avait interrogé pendant plusieurs heures sans lui accorder l'accès à son avocat. Le 1^{er} février 2021, il avait été inculpé d'«organisation et préparation d'actions portant gravement atteinte à l'ordre public et financement de telles activités » en vertu de l'article 342 du Code pénal biélorusse.

Le 14 janvier 2022, le tribunal régional de Homiel a rejeté l'appel de Leanid Sudalenka. Le 26 janvier 2022, il a été transféré à la colonie pénitentiaire n°3 près de Viciebsk, pour purger sa peine de trois ans d'emprisonnement. Il a été libéré le 21 juillet 2023, après avoir passé deux ans et demi en prison. Pendant les 9 derniers jours avant sa libération, Leanid Sudalenka a été enfermé dans une cellule disciplinaire, forcé de dormir nu sur un sous-sol humide avec seulement du papier toilette comme oreiller, rappelant brutalement les conditions inhumaines auxquelles sont confrontés. Le 4 août 2023, il a annoncé sur son compte Twitter qu'il avait quitté la Biélorussie.

Le 1^{er} novembre 2023, la commission d'enquête de la région de Homiel a ouvert une nouvelle procédure pénale contre lui pour «facilitation d'activités extrémistes ». Il encourt une peine de prison pouvant aller jusqu'à six ans.

16 juin 2022

Andrei Mochalov

Condamné à deux ans de restriction de liberté avec transfert dans un établissement pénitentiaire par le tribunal de Leninsky à Minsk



Le 16 juin 2022, le tribunal du district Leninsky de Minsk a condamné Andrei Mochalov à deux ans de détention dans une colonie pénitentiaire de type ouvert pour « usage de faux document » (son titre d'avocat). Andrei Mochalov n'a pas été défendu. Son avocat, Vitaly Braginets a été arrêté le 23 mai 2022, deux jours avant l'ouverture du procès. Le tribunal a refusé de renvoyer la procédure pour permettre la désignation d'un nouvel avocat.

Un an plus tôt, le 27 mai 2021, la Commission de discipline du barreau de Minsk (MRBA - Minsk Regional Bar Association) a considéré le commentaire de l'avocat comme une violation de l'éthique professionnelle et a ouvert une poursuite disciplinaire à son encontre. La raison en était le commentaire qu'il aurait effectué sur le cas de sa cliente Olga Zolotar, une mère de nombreux enfants qui avait déclaré qu'après son arrestation, elle avait été victime de mauvais traitements de la part des forces de l'ordre. Andrei Mochalov n'a reçu aucune notification d'une décision dans le cadre de celle procédure. Il a donc poursuivi ses activités professionnelles et le 18 juin suivant il s'est présenté devant le tribunal pour assister une cliente, Olga Sineleva, poursuivie pour des raisons politiques. Au cours du procès, le tribunal a reçu une lettre du barreau de Minsk indiquant qu'il avait radié Andrei Mochalov du barreau le 31 mai précédent pour « infractions incompatibles avec le titre d'avocat ». À cette date, Andrei Mochalov a ainsi appris qu'il avait été radié du barreau. Il a immédiatement été inculpé pour avoir utilisé un certificat d'avocat invalide et sa cliente a été condamnée à deux ans de prison sur le siège. En 2020 et 2021, Andrei Mochalov avait défendu notamment la journaliste Katerina Borisevich, prisonnière politique.

28 septembre 2022

Dmitri Pigul



Dmitry Pigul a été arrêté à Minsk le 28 septembre 2022 par des agents du KGB et détenu au centre de détention provisoire du KGB pendant trois jours et libéré sous caution. Il a été inculpé en vertu de l'art. 407 du Code pénal (communication des données de l'enquête préliminaire ou d'une audience à huis clos). Il a été libéré sous caution. Selon des informations, il a été condamné à une amende d'environ 16 000 BYN, son appel a été rejeté.

La veille de son arrestation, Dmitry Pigul, défendait l'un des accusés au procès du groupe de défense du journalisme "Busly Liaciác" (Les cigognes volent), dans lequel de lourdes peines ont été prononcées pour des accusations de terrorisme politiquement motivées. Dmitry Pigul a défendu la prisonnière politique Elena Malinovskaya, qui a été condamnée avec Anatoly Latushko (cousin d'un politicien et diplomate biélorusse Pavel Latushko).

Le 25 janvier 2023, la Commission de qualification du Ministère de la Justice a décidé de résilier la licence d'avocat de Dmitry Pigul.

13 septembre 2022

Anastasia Saganovitch



Anastasia Alexandrovna Saganovich a été arrêtée avec Mikhail Makarov, et Victoria Gulkova le 13 septembre 2022. Elle a elle aussi été condamnée par le tribunal du district Frunzensky de Minsk en vertu de l'art. 19.11 du Code des infractions administratives (diffusion de matériel extrémiste) à une détention administrative d'une durée de 15 jours. Après avoir purgé sa peine dans le centre de détention d'Okrestina, à Minsk, elle a été accusée d'avoir communiqué les données personnelles des employés de la Direction principale de lutte contre le crime organisé et la corruption (GUBOPiK), de la

Commission d'enquête, du bureau du procureur et des juges qui avaient entendu l'affaire pénale "Action révolutionnaire" à la chaîne qualifiée d'« extrémiste » Telegram. (Art. 407 du Code pénal). Elle est également accusée en vertu de l'art. 342 du Code pénal (participation active à des actions collectives portant gravement atteinte à l'ordre public). Elle était l'avocate des prisonniers politiques dans l'affaire "Action révolutionnaire".

Le 3 novembre 2022, la Commission de Qualification des Avocats du ministère de la justice a pris la décision de mettre fin à la licence d'Anastasia Saganovich dans le cadre de l'application d'une sanction disciplinaire à l'avocat sous la forme d'une expulsion du barreau « pour avoir commis un délit incompatible avec le titre d'avocat ».

13 septembre 2022

Victoria Gulkova



Victoria Gulkova a été arrêtée en même temps que son mari Mikhail Makarov et qu'Anastasia Saganovich, le 13 septembre 2022. Elle a elle aussi été condamnée par le tribunal du district Frunzensky de Minsk en vertu de l'art. 19.11 du Code des infractions administratives (diffusion de matériel extrémiste) pendant 15 jours. Dans une "vidéo de repentir" publiée sur l'une des chaînes pro-gouvernementales, Victoria Gulkova a déclaré qu'elle avait été arrêtée pour avoir republié des écrits de la chaîne Telegram sur la défense des droits de l'homme.

Le 3 novembre 2022, la Commission de qualification du ministère de la Justice a décidé de résilier la licence de Victoria Gulkova en raison de la sanction disciplinaire du barreau de Minsk décidant de l'exclure du barreau pour avoir commis une « infraction incompatible avec le titre d'avocat ». Le 1er décembre 2022, Victoria Gulkova a été définitivement radiée du barreau de Minsk en raison de sa condamnation administrative pour diffusion de matériel « extrémiste ».

31 août 2021

Vladimir Angelski



Vladimir Angelski a été arrêté le 31 août 2022, en vertu de l'art. 24.3 du Code des infractions administratives (désobéissance à un ordre légal). Le 2 septembre, le tribunal du district de Minsk l'a reconnu coupable d'avoir désobéi à un agent des forces de l'ordre " (article 24.3 du code des infractions administratives) et l'a condamné à 14 jours de détention. Au cours du procès, il avait répliqué à un policier, qui était confus dans son témoignage.

Le 3 novembre 2022, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice, a décidé de résilier sa licence d'avocat en raison de la sanction disciplinaire du barreau de Minsk décidant de l'exclure du barreau pour avoir commis une « infraction incompatible avec le titre d'avocat »

Vladimir Angelski était associé du cabinet d'avocats "Braginets and Partners" et avait travaillé auparavant dans le cabinet d'avocats "REVERA". Il a défendu Vitaly Braginets, qui, à son tour, a défendu Andrei Mochalov, accusé de falsification de documents. Mochalov a été condamné à 2 ans de colonie pénitentiaire, Vitaly Braginets, reconnu comme prisonnier politique, à 8 ans d'emprisonnement.

19 février 2021

Maxim Conon

Condamné à 12 jours d'arrestation pour avoir prétendument participé à une action de protestation non autorisée



Maxim Conon est un avocat de Conon and Partners Law Office. En octobre 2020, le tribunal du district Oktyabrsky de Minsk l'a reconnue coupable d'avoir commis une infraction au Code des infractions administratives (violation de la procédure d'organisation d'événements de masse) et l'a condamné à 12 jours d'arrestation pour avoir participé à une action de protestation non autorisée près de Braslav. En novembre 2020, il a été arrêté par des policiers à l'entrée du bureau du KGB, où il était arrivé pour intervenir dans la

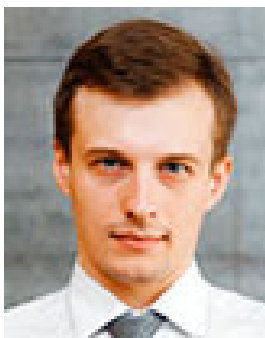
procédure en tant que défenseur de la journaliste Katsiaryna Barysevich. Il a été envoyé au centre de détention provisoire de Baranovichi pour y subir une détention administrative.

Le 19 février 2021, la Commission de qualification du ministère de la Justice a décidé de retirer la licence d'avocat de Maksim Conon. Selon les motifs de la Commission, Maxim Conon a violé l'art. 18, de la loi "sur la défense et l'activité d'avocat et les paragraphes 3, 7, 8, 9 du règlement sur les activités professionnelles », en ayant commis une infraction administrative, discréditant ainsi le titre d'avocat et le barreau, ce qui, en vertu du Règlement de déontologie des avocats, est un délit incompatible avec le titre d'avocat.

23 janvier 2023

Alexeï Borodko

Condamné à 6 ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire sous régime renforcé.



Alexeï Sergueïevitch Borodko, avocat du barreau de Minsk a été arrêté le 23 janvier 2023 et placé en détention au SIZO-1, rue Volodarsky. Il était dans un premier temps détenu pendant 15 jours sur le fondement d'une infraction administrative. En février, il a été de nouveau arrêté dans le cadre d'une procédure pénale et inculpé en vertu de la partie 3 de l'article 130 du Code pénal (« incitation à la haine ou à la discorde »). Il a comparu à partir du 15 mai devant le tribunal municipal de Minsk, présidée par la juge Tatsiana Falkouskaya, qui avait condamné Alexander Danilevich à 10 ans d'emprisonnement pour avoir fourni des conseils juridiques. En juin, le verdict a été connu : Alexeï Borodko a été condamné à six ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire sous régime renforcé. La peine a été confirmée en appel septembre 2023.

Dès son placement à détention, le profil professionnel d'Alexeï Borodko a été supprimé du site officiel du MRBA (Minsk Regional Bar Association). Le 21 avril 2023, la Commission de qualification des Avocats du ministère de la Justice, a mis fin à sa licence d'avocat en raison de l'application d'une sanction disciplinaire à résilié la licence à titre de sanction disciplinaire pour comportement « incompatible avec le titre d'avocat ». (commettre des actes discréditant le titre d'avocat et le barreau).

3 mars 2023

Mikhail Makarov

Condamné à 1an de prison



Mikhail Makarov a été arrêté en même temps que sa femme Victoria Gulkova et Anastasia Saganovich, le 13 septembre 2022 pour avoir participé aux manifestations de 2020 à Minsk. Les trois avocats ont fait l'objet d'une condamnation administrative par le tribunal du district Frunzensky de Minsk pendant 15 jours qu'ils ont purgés dans le centre de détention temporaire d'Okrestsina. Libéré, il a aussitôt été accusé d'avoir révélé les données personnelles des employés de la Direction principale de lutte contre le crime organisé et la corruption (GUBOPiK), de la Commission d'enquête, du bureau du procureur et des juges qui étaient intervenus dans l'affaire pénale "Action révolutionnaire" à la chaîne Telegram, qualifiée d'« extrémiste ». (Art. 407 du Code pénal).

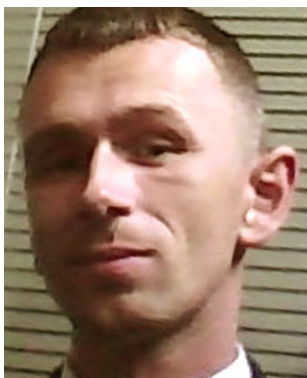
Mikhail Makarov a défendu Mikita Dranets, un prisonnier politique dans l'affaire "Action révolutionnaire". Il est également poursuivi en vertu de l'art. 342 du Code pénal (participation active à des actions collectives portant gravement atteinte à l'ordre public).

Le 3 mars 2023, il a été condamné à un an de prison. Il a été reconnu comme un prisonnier politique. Il a été libéré le 5 juin 2023.

1^{er} février 2023

Vitaly Braginets

Condamné à 8 ans d'emprisonnement en régime sévère



Le 1^{er} février 2023, Vitaly Braginets, 51 ans, un avocat engagé dans les affaires à motivation politique, qui se consacrait notamment à la défense d'Ales Byalyatsky, mais aussi de son confrère Andrei Mochalov, a été condamné à huit ans d'emprisonnement en régime renforcé. La peine cumulée comprend huit ans d'emprisonnement en régime renforcé : soit 1 an et 6 mois de prison pour "participation active à des actions portant gravement atteinte à l'ordre public", (art. 342, partie 1 du code pénal, 4 ans d'emprisonnement pour « création ou participation à un groupe extrémiste » (art.

361-1, partie 1, du code pénal, 7 ans d'emprisonnement pour « incitation à la haine » (art. 130, partie 3, du Code pénal) et 5 ans d'emprisonnement pour «atteinte grave à l'ordre public» (art. 361, partie 3, du Code pénal). Son procès s'était déroulé à huit clos depuis le 16 janvier précédent.

Il avait été arrêté, le lundi matin, 23 mai 2022, par des agents du KGB alors qu'il participait à une manifestation. Selon un procès-verbal de police, il aurait été emmené au poste de police du district de Partizanski *"pour être contrôlé pour son implication dans des activités de protestation"*, mais il lui a aussitôt été reproché d'avoir commencé à jurer, à crier ainsi que d'avoir essayé de s'enfuir, commettant ainsi une rébellion contre un ordre légal d'un officier de police (article 24.3 du code des infractions administratives). Le 25 mai 2022, le tribunal du district Partizanski de Minsk a considéré que l'infraction était avérée et a condamné Braginets à 15 jours de détention administrative.

Cette interpellation n'était pas neutre : Vitaly Braginets a été placé en détention administrative, très précisément à l'avant-veille de l'audience au cours de laquelle il devait défendre un confrère, Andrei Mochalov (qui a été radié du barreau en 2021 et accusé d'avoir fait usage de faux). En raison de ce placement en détention, le renvoi été sollicité lors de l'ouverture du procès, Vitaly Braginets devant être libéré le matin du 7 juin, après avoir purgé la sanction administrative de 15 jours. Mais le tribunal a refusé de reporter l'audience jusqu'à la date de l'expiration de sanction administrative et a imposé de force un autre avocat au prévenu.

Plus encore, Vitaly Braginets ne devait pas être libéré à la date annoncée car il a entre-temps été de nouveau inculpé d'autres infractions. Il a notamment fait l'objet d'une poursuite pour "participation active à des actions portant gravement atteinte à l'ordre public".

En juillet 2022, Vitaly Braginets a été déclaré prisonnier politique.

Le 5 août 2022, la Commission de qualification des avocats du Ministère de la Justice a révoqué sa licence et il a été radié du barreau de Minsk *«pour avoir commis des infractions incompatibles avec le titre d'avocat »*.

Alexander Danilevitch

Condamné à 10 ans de prison pour avoir signé une pétition publique contre la guerre en Ukraine. Peine réduite à 6 ans en appel



Alexander Danilevitch, né le 30 novembre 1974, a été arrêté le 20 mai 2022 et placé en détention au centre du KGB. Bien qu'aucune indication n'était été donnée sur le motif des poursuites, il était possible sur la base des informations résultant du calendrier des audiences, de savoir qu'il serait poursuivi pour "appels à des actions visant à porter atteinte à la sécurité nationale de la République du Biélorussie et "la diffusion de matériel contenant de tels appels". Son arrestation est consécutive à sa signature en sa qualité d'avocat d'une pétition publique

contre la guerre en Ukraine. Il a en outre fait des déclarations y compris sur les réseaux sociaux ou dans les médias, condamnant la poursuite de personnes actives contre la guerre, dans la défense des droits fondamentaux ainsi que sur d'autres questions de société importantes. Les autorités biélorusses lui reprochent aussi d'avoir écrit en sa qualité d'avocat des lettres et envoyer des documents à la société norvégienne "Yara" dans le cadre de prestations juridiques, dans lesquelles il appelait la société Yara à se conformer aux normes commerciales et aux droits de l'homme et à ses obligations dans ce domaine, sur le fondement des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de 2011.

Toujours détenu, Alexander Danilevitch est accusé d'avoir commis des infractions en vertu des articles 361 et 361-4 du code pénal de Biélorussie (appels à des actions visant à porter atteinte à la sécurité nationale et participation à une activité extrémiste). Son procès a commencé le 10 mars 2023. Selon l'accusation : *"malgré une formation juridique supérieure et une pratique juridique, [Alexander Danilevitch] a décidé de soutenir les extrémistes et les adeptes du nihilisme juridique. Ayant coopéré avec des représentants de cellules destructrices, [...], il a activement conseillé et facilité les processus de formation d'appels publics d'extrémistes à nuire à la sécurité nationale de la République de Biélorussie. »* Selon le réquisitoire : *« L'un des exemples les plus frappants de l'activité criminelle de Danilevitch est la rédaction de lettres et de documents destinés à la société norvégienne "Yara", qui est un important acheteur fiable de la production de Belaruskali - des engrais potassiques. Dans ses "lettres", il a délibérément fourni de fausses informations sur la situation politique, économique et sociale en Biélorussie ».*

Alexander Danilevitch a été condamné le 10 avril 2023, à 10 ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire à sécurité moyenne. Le 14 juillet 2023, la Cour d'appel a réduit la peine à 6 ans.

En avril 2022, une poursuite disciplinaire a été ouverte contre lui à la suite de son opposition à l'invasion russe de l'Ukraine. Il avait fait l'objet d'un blâme. Mais à la suite de l'entrée en vigueur de sa condamnation, le barreau de Minsk a décidé le radier. En octobre 2023, la Commission de qualification du Ministère de la Justice a décidé de mettre fin à sa licence du fait de la sanction disciplinaire. En avril 2022, après avoir été universitaire pendant 20 ans, il a été démis de ses fonctions de professeur associé à la Faculté des relations internationales de l'État biélorusse. Le 28 juin 2022, une coalition d'organisations de défense des droits de l'homme a déclaré Alexander Danilevitch, « prisonnier politique ».

11 mai 2023

Anastasia Lazarenko

Condamnée à 6 ans de prison par le tribunal municipal de Minsk



Anastasia Lazarenko, née le 31 mai 1982, qui exerçait au sein du bureau de conseil juridique du district de Moskovsky à Minsk, a été arrêté le 2 juin 2022. Une "vidéo" publiée par les forces de l'ordre, le 3 juin 2022, montre que les forces de sécurité de la Direction principale de lutte contre le crime organisé et la corruption (GUBOPiK) en train de pénétrer dans sa maison avec des armes en défonçant la porte et la fenêtre.

Anastasia Lazarenko a été poursuivie en vertu de l'art. 130 § 3 du Code pénal de Biélorussie – prétendument pour avoir transmis des informations sur les forces de sécurité et les juges à des chaînes d'information. Elle a été également accusée en vertu de l'art. 203-1 du code pénal (actes illégaux avec information sur la vie privée) et de l'article 342 du code pénal (organisation et préparation d'actions portant atteinte à l'ordre public). Il lui est reproché d'avoir organisé un rassemblement de masse non autorisé, préparé des actions qui visaient "de manière flagrante" à perturber l'ordre social et d'avoir utilisé « à mauvais escient » les données personnelles de policiers et de juges biélorusses en publiant notamment des informations sur des policiers sur la plateforme de médias sociaux Telegram. Les deux premières accusations découlaient des consultations juridiques gratuites données par Anastasia Lazarenko aux manifestants à l'extérieur du centre de détention de Minsk Okrestsina Minsk en août 2020. La troisième accusation alléguait qu'elle avait publié des informations sur des policiers sur la plateforme de médias sociaux Telegram.

Son procès a commencé le 2 mai 2023. Les droits de la défense n'y ont pas été respectés. Ainsi, un de ses avocats a été au dernier moment convoqué au tribunal comme témoin et de ce fait, n'a pas pu la défendre. Le 11 mai 2023, la juge Svyatlana Charapanava du tribunal municipal de Minsk l'a reconnue coupable d'avoir organisé un rassemblement de masse non autorisé, d'avoir organisé et préparé des actions visant « de manière flagrante » à perturber l'ordre social et d'avoir utilisé abusivement les données personnelles de policiers et de juges biélorusses. Elle a été condamnée à six ans de prison dans une colonie à régime général.

Le barreau de Minsk a prononcé sa radiation (en relation avec "l'entrée en vigueur d'une décision de justice la déclarant coupable d'avoir commis un crime intentionnel"). Le 21 décembre 2023, la Commission de qualification des Avocats a pris la décision de mettre fin à la licence d'avocat d'Anastasia Lazarenko en visant la sanction disciplinaire par le barreau de Minsk, pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat).

Le 5 septembre 2022, elle a été déclarée « prisonnier politique » par plusieurs associations de défenses des droits de l'homme.

Ilya Salei

L'avocat de la figure de proue de l'opposition. Il a été radié du barreau de Minsk. Il a fui la Biélorussie pour la Pologne en août 2021.



Ilya Salei, associé du cabinet Borovtsov & Salei, a également été arrêté, le 9 septembre 2020, selon la Commission d'enquête.

Ilya Salei a été arrêté parce qu'il est l'avocat de la cheffe de l'opposition en Biélorussie, Maria Kolesnikova. Maria Kolesnikova, flûtiste de l'orchestre national de Biélorussie, devenu membre du Présidium du Conseil de coordination, a disparu le 7 septembre. Ses collègues du Conseil disent qu'elle a déchiré son passeport à la frontière entre la Biélorussie et l'Ukraine pour éviter d'être forcée de quitter le pays. Dans une interview accordée à Euronews la veille de son arrestation, Ilya Salei avait déclaré que sa cliente Ilya Kolesnikova avait

disparu le 7 septembre, après avoir été kidnappée dans le centre de Minsk, et qu'elle aurait été «arrêtée par le comité des frontières de l'État biélorusse».

Après avoir été détenue du côté biélorusse de la frontière, elle a été formellement arrêtée et placée en détention provisoire à la maison d'arrêt n°1 de Minsk, le 9 septembre au soir. Mais Ilya Salei n'a pas pu la défendre : il était déjà lui-même en prison.. Le 18 septembre 2020, il a été inculpé en vertu de la partie 3 de l'art. 361 (Appels à des actions visant à porter atteinte à la sécurité nationale de la République de Biélorussie) du Code pénal. Ilya Salei est poursuivi pour avoir commis le crime de tentative de coup d'État et atteinte à la sécurité nationale» en vertu de l'article 361 du Code pénal.

Le 16 octobre 2020, la mesure préventive contre Ilya Salei a été changée en confinement à domicile. Le 16 avril 2021, la mesure préventive a été changée libération sous caution. En août 2021, Ilya Salei a secrètement quitté la Biélorussie. Le montant de la caution qu'il avait versée a été déclaré revenu de l'État. Un mandat d'arrêt a été émis contre lui. Le 18 octobre 2021, il a été radié du barreau de Minsk (MRBA Minsk Regional Bar Association) en raison de la cessation de sa pratique d'avocat au sein de son cabinet d'avocats, à laquelle il était contraint par les poursuites pénales à motivation politique et en vertu de modifications de la législation sur la réglementation du barreau.

Depuis février 2022 Ilya Salei est inscrit au registre unifié des avocats d'Ukraine en tant qu'avocate étrangère. Le statut accordé à Salei en Ukraine signifie que, puisqu'il n'a pas été privé de sa licence d'exercice en Biélorussie, il peut jouir de tous les droits et obligations « juridiques » prévus par la loi ukrainienne. Toutefois, en tant qu'avocat non ukrainien, il a dû conclure un accord de coopération avec un avocat local.

Ilya Salei a été reconnu comme prisonniers politique. La communauté juridique internationale a envoyé à plusieurs reprises des appels pour la défense d'Ilya Salei, soulignant l'irrecevabilité des poursuites contre des avocats pour des raisons politiques.

31 août 2020

Liliya Ulasava

Une des membres du présidium du Conseil de coordination arrêtée



Liliya Ulasava (ou Vlasova), (Лілія Уладзіміраўна Уласава) 69 ans, avocate au barreau de Minsk et bien connu comme médiateur juridique, a été arrêtée le 31 août 2020. À la suite des manifestations qui ont suivi la réélection contestée du président Lukashenko, elle était devenue le 19 août 2020, un des membres du présidium du Conseil de coordination instaurée pour coordonner une transition du pouvoir politique en Biélorussie. Le lendemain, le procureur général Alexander Konyuk a engagé des poursuites pénales contre les membres du Conseil de coordination en vertu de l'article 361 du Code pénal, du chef de tentative de coup d'État et d'atteintes à la sécurité nationale.

Le 30 août, Liliya Ulasava a participé à une manifestation à Minsk, pour demander la démission du président Lukashenko. Le 31 août elle a été convoquée au Département central des affaires intérieures du district de Minsk pour avoir participé à un rassemblement non autorisé. Sa maison a été perquisitionnée le même jour.

Après avoir refusé d'être interrogée sur sa participation aux manifestations pacifiques Liliya Ulasava a été arrêtée par les employés du Département des enquêtes financières de la Commission de contrôle de l'État ; une agence gouvernementale chargée de l'audit économique et de la lutte contre la corruption, le 31 août. Liliya Ulasava a été placée dans une prison gérée par les services de sécurité du KGB du pays. Les autorités ont affirmé qu'Ulasava et son fils Barys Ulasau étaient des suspects dans une enquête sur la fraude fiscale présumée de sociétés dont il est copropriétaire.

Plus tard, des informations ont révélé qu'une procédure pénale avait été ouverte contre Liliya Ulasava en vertu de la partie 2 de l'article 243 du Code pénal de la République du Bélarus (fraude fiscale). Les sanctions signifient jusqu'à 7 ans de prison. Le 10 octobre, le président Lukashenko s'est rendu le pour rencontrer ses opposants politiques emprisonnés, apparemment pour discuter des projets de réformes constitutionnelles. Liliya Ulasava était présente à la réunion du président Loukachenka avec des prisonniers politiques dans la maison d'arrêt du KGB.

Le 16 octobre, Liliya Ulasava a été libérée de la maison d'arrêt du KGB et placée en résidence surveillée. Le 23 octobre, l'assignation à résidence a été annulée.

Liliya Ulasava avocate au barreau de Minsk, titulaire d'un doctorat en droit à l'Université de Saint-Petersbourg, a créé un des premiers cabinets d'avocats privés en Biélorussie après l'éclatement de l'U.R.S.S., en 1990. Elle est une experte en médiation de l'Organisation internationale de droit du développement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. En 2011, elle a créé le Centre de médiation et de négociation à Minsk en 2012. La Ligue des Médiateurs de Saint-Petersbourg a décerné à Liliya Ulasava le statut de "meilleur médiateur de l'année" en 2012.

19 février 2021

Mikhail Kirilyuk

Sous la menace d'arrestation et de radiation il doit quitter en hâte son pays avec sa famille pour se réfugier en Pologne.



Mikhail Kirilyuk, qui a défendu des manifestants antigouvernementaux et critiqué publiquement le président Loukachenko, a dû quitter la Biélorussie pour la Pologne avec ses parents et ses enfants après avoir informé par une fuite des services de sécurité, qu'il risquait une arrestation et sa radiation du barreau.

Le 19 février 2021, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a prononcé la radiation de Mikhail Kirilyuk, pour avoir fait des « déclarations inappropriées visant les représentants de l'État ». Son appel a été rejeté en avril 2021.

Le communiqué de presse du ministère de la Justice a fourni la justification suivante de la décision : "L'avocat M. Kirilyuk a fait des déclarations publiques sur le réseau informatique mondial Internet, contenant des expressions grossières et sans tact envers les représentants du gouvernement, ce qui est inacceptable".

Mikhail Kirilyuk avait publié sur sa page Facebook ce qui s'était passé en Biélorussie (en particulier, l'attention des autorités a été attirée par son message du 1er septembre 2020), et il a également accordé une interview, le 6 septembre 2020.

La Commission disciplinaire du barreau régional de Minsk l'avait réprimandé pour ses déclarations. Le 8 février 2021, le ministère de la Justice lui avait notifié l'ouverture d'une enquête sur la suppression de sa licence d'avocat en raison de ses déclarations. Dès le 12 février 2021, il avait en vain demandé des éclaircissements sur les déclarations qui avaient servi de base à l'enquête.

En juillet 2021, Mikhail Kirilyuk avait publié une lettre ouverte appelant président de l'Association des avocats républicains et la présidente de l'Association des avocats régionaux de Minsk à démissionner de leurs fonctions. Il était l'avocat entre autres, de la basketteuse détenue Elena Levchenko et d'un membre du Conseil de coordination. Il vit maintenant en exil à Varsovie.

2 novembre 2021

Dmitry Lozovik

Harcelé par les instances disciplinaires, il a quitté la Biélorussie

Dmitry Lozovik, assuré la défense du philosophe Vladimir Matskevich prisonnier politique, a été convoqué par la Commission de qualification le 11 août 2021 afin de se soumettre à la procédure de certification, mais ne s'est pas rendu à la réunion. Une procédure disciplinaire a été engagée contre lui et un blâme a été prononcé. Le 13 août, une perquisition a été effectuée à son cabinet dans le cadre d'une enquête pénale dans laquelle il était avocat. Le 2 novembre 2021, Dmitry Lozovik a été radié du barreau "pour défaut systématique de versement de fonds sous forme de cotisations pour l'entretien du barreau territorial sans motif". Dmitry Lozovik a quitté la Biélorussie. Il était le défenseur du prisonnier politique, le philosophe Vladimir Matskevich.

24 mars 2021

Syarhey Zikratski

Radié du barreau, il doit se réfugier en Lituanie



Syarhey Zikratski, qui a défendu des journalistes indépendants lors de la répression policière contre la dissidence à la suite de l'élection présidentielle contestée, a quitté la Biélorussie pour la Lituanie après sa radiation du barreau.

Saisie depuis octobre 2020, la Commission discipline du barreau régional de Minsk n'avait pas pris de décision à son encontre mais le 24 mars 2021, il n'a pas obtenu le renouvellement de sa licence par la Commission de qualification du ministère de la Justice, le ministère de la

Justice, affirmant qu'il n'avait pas réussi sa « re-certification ». Le ministère de la Justice a décidé que ses publications sur les réseaux sociaux constituaient un exercice fautif de ses fonctions d'avocat.

Après l'élection d'une nouvelle Commission de discipline au sein du barreau de Minsk, le 5 février 2021, Sergei Zikratsky a fait l'objet d'une décision de radiation en date du 31 mars 2021. Il est alors parti se réfugier en Lituanie, avec sa femme et ses deux enfants. Il a annoncé sur Facebook depuis Vilnius le 3 mai, que sa décision n'était pas définitive affirmant qu'il de rentrerait en Biélorussie, " dès qu'il sera possible" et qu'il "ferait tout son possible" pour "changer la situation en Biélorussie". Syarhey Zikratski a défendu des journalistes et des militants des droits de l'homme. Au cours des derniers mois, il avait défendu plusieurs journalistes indépendants, dont des journalistes des agences de presse BelaPAN et Belsat, ainsi que le directeur du programme du Belarusian Press Club, Ala Sharko, poursuivis pour avoir couvert des manifestations de masse au cours desquelles des centaines de milliers de personnes.

12 avril 2021

Volodymyr Yavorsky

Sommé de quitter le territoire et interdit de séjour pendant 10 ans



Le 12 avril 2021, le domicile et le bureau de Tanya Hatsura-Yavorska ont été perquisitionnés par des agents des forces de l'ordre, après la première perquisition du 5 avril 2021. Volodymyr Yavorsky, avocat ukrainien et mari de Tanya Hatsura-Yavorska, qui se trouvait dans la maison pendant le raid de la police, a été emmené pour être interrogé. Au cours de l'interrogatoire, Volodymyr Yavorsky a été victime de violences physiques et psychologiques et s'est vu refuser tout

accès à son avocat. Il lui a été notifié qu'il devait quitter le territoire de la Biélorussie dans les 48 heures avec ses enfants. Il a été menacé au cas où il n'obtempérerait pas d'être arrêté et de voir ses enfants placés dans des institutions publiques. Volodymyr Yavorsky a également été informé qu'il lui était interdit de rentrer en Biélorussie pendant 10 ans.

Volodymyr Yavorsky, éminent défenseur des droits de l'homme, est membre du conseil d'administration de l'Ukrainian Helsinki Human Rights Union.

19 février 2021

Konstantin Mikhel

Konstantin Mikhel est avocat au barreau régional de Minsk depuis 1995 et dirige le cabinet d'avocats « VMP Ulasova, Mikhel and Partners ». Il est l'un des avocats d'affaires les plus célèbres de Biélorussie. Il est membre de plusieurs conseils consultatifs sur le développement des entreprises auprès de divers organismes gouvernementaux. Il a été remercié par le ministre de la Justice de la Biélorussie pour son travail actif de protection des droits et des intérêts juridiques des citoyens en 2009. Il a reçu la récompense

juridique suprême de l'Union républicaine des avocats de la Biélorussie, Themis, dans la catégorie Droit et économie en 2010.

À l'automne 2020, il a été traduit en responsabilité administrative pour avoir enfreint les règles d'organisation d'événements de masse (Partie 1, art. 23.34 du Code administratif). Selon des informations non officielles, il a été détenu avec son fils près de chez lui. Le 19 février 2021, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a décidé de supprimer sa licence d'avocat. Le Ministère de la Justice en a indiqué les motifs : « *Les avocats K. Mikhel et M. Conon ont pris part à des événements de masse sans l'autorisation appropriée du comité exécutif local, ont ainsi commis une infraction administrative en vertu de la partie 1, art. 23.34 du Code administratif.* »

15 octobre 2020

Yulia Levanchuk

Yulia Levanchuk, avocate au Barreau régional de Brest, a été radiée le 15 octobre par la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice.

Elle défendait Maksim Kharoshyn, propriétaire d'un magasin à Minsk qui a été arrêté parce qu'il distribuait des fleurs aux manifestants, il a été battu si violemment en détention qu'il était à peine capable de marcher et il a dû quitter un poste de police dans une ambulance le 13 octobre. Le service de presse du ministère de la Justice a donné pour justification à la décision : " Yulia Levanchuk, a initié une correspondance

avec un enquêteur, dans laquelle elle l'a menacé, lui et les membres de sa famille."

16 octobre 2020

Alexander Pylchenko

L'ancien bâtonnier de Minsk, défenseur des deux leaders de l'opposition, radié de son barreau par le Ministère de la Justice



Le 16 octobre 2020, Alexander Pylchenko a été radié du barreau par la Commission de qualification du ministère de la Justice pour avoir parlé à la presse des violations des droits de l'homme en Biélorussie. Le 14 août, il avait été interviewé par le média local TUT.BY et il avait rappelé les obligations de la Biélorussie de prévenir et d'enquêter sur les allégations de violences et de tortures injustifiées contre des civils par les forces de l'ordre dans le centre de détention de Minsk, et d'enquêter sur les violations de la loi électorale dans le contexte des élections présidentielles du 9 août 2020.

Le 17 septembre 2020, le barreau de Minsk a envoyé à Alexander Pylchenko une demande de clarifications écrites concernant l'entretien qu'il a accordé mais n'avait pris aucune mesure après avoir reçu ces clarifications. Toutefois, le 7 octobre 2020, Alexander Pylchenko a reçu une convocation du ministère de la Justice lui demandant de comparaître devant la Commission de qualification du ministère de la Justice, le 15 octobre suivant.

La Commission, qui a rejeté la demande d'Alexander Pylchenko d'être assisté par son avocat lors de la réunion du 15 octobre 2020, a conclu que, compte tenu de ses prétendues «actions discréditant le Barreau», elle recommanderait au ministère de la Justice de mettre fin au permis d'exercer la profession d'avocat d'Alexander Pylchenko. Le même jour, la Commission a rendu un avis concluant que ses déclarations d'avocat «sont incompétentes, induisent le public en erreur sur les pouvoirs des autorités de l'État et appellent à une action illégale» et constituent donc une violation des règles biélorussiennes en matière d'éthique professionnelle. Dans sa préconisation de le radier, la Commission s'est fondée exclusivement sur le motif selon lequel les propos publics d'Alexander Pylchenko concernant les violations des droits de l'homme et les menaces contre l'état de droit en Biélorussie constituaient un discrédit pour la profession juridique. Dès le lendemain, le 16 octobre 2020, sur la base de cet avis, un conseil du ministère de la Justice a décidé de résilier son permis d'exercer avec effet immédiat. Cette décision n'a pas été motivée.

Alexander Pylchenko, ancien bâtonnier du Barreau de Minsk, avocat depuis plus de 30 ans, défendait plusieurs personnalités politiques de l'opposition tels que Victor Babariko, le candidat potentiel à la présidentielle qui a été arrêté quelques semaines seulement avant les élections et Maria Kolesnikova, actuel fer de lance de l'opposition en Biélorussie.

Le 6 novembre 2020, Alexander Pylchenko a saisi le tribunal du district de Moskovskiy de Minsk pour faire appel de la décision de le radier. Le tribunal a ordonné au ministère de la Justice de répondre à ses arguments.

24 février 2021

Vladimir Sozontchuk



Le 24 février 2021, la Commission de discipline du barreau de Minsk a décidé du retrait de la licence de Vladimir Sozontchuk, qui était l'avocat de Nikolay Statkevich et d'un blogueur vidéo Dmitry Kozlov (surnommé "Gray Cat"), tous deux reconnus comme prisonniers politiques.

Le 24 mars suivant, la Commission de qualification du ministère de la justice pour le barreau de Minsk a décidé de la résiliation de sa licence d'avocat en raison de l'application d'une sanction disciplinaire à son encontre sous la forme d'une radiation du

barreau de Minsk pour avoir commis « *une infraction incompatible avec le titre d'avocat* ».

24 mars 2021

Boris Leskovski

Boris Leskovsky n'a pas réussi la « re-certification » le 24 mars 2021 pour le motif stéréotypé "incapacité de l'avocat à remplir ses obligations professionnelles en raison d'une qualification insuffisante". Il a exercé la profession d'avocat pendant plus de 25 ans. Il a été détenu et condamné à une arrestation administrative après la marche de protestation. Il a été défenseur dans l'affaire BelTA.

24 mars 2021

Vladislav Filipovitch



Vladislav Filipovitch était avocat de la défense dans l'affaire de l'affrontement avec la police anti-émeute le 19 juin à Molodechno.» le 24 mars 2021 il était soumis à la « re-certification de ses compétences de "l'incapacité de l'avocat à remplir ses devoirs professionnels en raison d'une qualification insuffisante".

Nikolai Yotka



Nikolai Yotka a été convoqué par la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice le 3 mars 2021, pour subir une séance de « re-certification ». Il a été privé de sa licence, la « certification » lui ayant été refusée « pour cause de « qualifications insuffisantes » selon le résultat des épreuves de « re-certification auquel il avait été soumis le 3 mars 2021.

Olga Baranchik



Olga Baranchik, ancienne présidente de la Commission disciplinaire du barreau de Minsk, a travaillé dans la profession pendant plus de 25 ans. Avocate en 1995, elle s'est d'abord spécialisée en droit civil, puis reconvertie en droit pénal. Lorsqu'en 2012, une nouvelle loi sur le barreau a été adoptée, elle a été élue présidente de la nouvelle Commission disciplinaire—censée être indépendante.

Toutefois Olga Baranchik, a révélé publiquement qu'à l'occasion de la procédure disciplinaire contre Mikhaïl Kirilyuk elle avait subi des pressions de l'extérieur pour que la Commission prenne la « bonne décision ». Estimant que ni la procédure ni les pièces ne permettaient de statuer dans le sens qui était souhaité elle a démissionné de ses fonctions au sein de la Commission, en décembre 2020, parce qu'elle ne voulait pas « agir comme un instrument », dans le domaine de l'influence sur les avocats. Néanmoins, il lui a été enjoint d'attendre pour cesser ses fonctions jusqu'au 5 février 2021, où une nouvelle Commission disciplinaire a été élue.

Elle avait cessé ses fonctions en février 2021 en raison du COVID 19 mais lorsqu'elle s'est présentée pour respecter son obligation professionnelle de renouvellement de sa licence, le 24 mars 2021, la nouvelle certification lui a été refusée pour le motif : "qualifications insuffisantes".

Sergueï Pichukha



Le 24 mars 2021, la Commission de qualification du ministère de la Justice a examiné des documents concernant l'avocat du barreau régional de Minsk, Sergei Pichukha. La raison de l'examen de cette question était fait que Sergei Pichukha ait commis une « infraction administrative » (violation de la procédure établie pour la tenue d'un rassemblement)". Sur la base des résultats de l'examen de cette question, la Commission est parvenue à la conclusion que les actions susmentionnées d'un avocat discréditent le titre d'avocat et la profession d'avocat, ce qui est qualifié de délit incompatible avec le titre d'avocat et conduit à la résiliation de la licence de droit.

Andreï Bartchevitch



Andreï Bartchevitch, 23 ans d'expérience juridique, diplômé de l'Académie d'administration publique sous l'égide du président de la République de la Biélorussie, a été privé de sa licence, Le 24 mars 2021 sa licence d'avocat lui a été retirée « pour cause de qualification insuffisante confirmée par la décision de la Commission de qualification suite aux résultats de la « re-certification » tenue le 3 mars 2021. »

Andreï Bartchevitch, a suivi la formation au Département des valeurs mobilières du ministère des Finances de la République de la Biélorussie, de 2002 à 2017. Il a été membre du Conseil central du barreau républicain biélorusse et député du Conseil des députés du district de Vileika.

Elena Shinkarevitch



Le 24 mars 2021, Elena Shinkarevitch a été privée de sa licence, n'a pas réussi la « re-certification » « pour cause de qualification insuffisante confirmée par la décision de la Commission de qualification suite aux résultats de la « re-certification » tenue le 3 mars 2021 ». Lors des épreuves de « re-certification », il a été notamment demandé à Elena Shinkarevitch si elle avait délibérément signé la pétition contre la violence (parce qu'elle affichait un lien vers la pétition sur sa page de médias sociaux).

Elle a été soumise à des questions liées au droit pénal, matière qu'elle ne traite presque pas. Elle était avocate dans une affaire d'infraction administrative, où le juge a estimé que l'accord de l'auteur présumé de l'infraction avec l'avocat prouvait son "intention de participer à des événements non autorisés".

21 avril 2021

Anna Vovchinskaïa



Anna Vovchinskaïa a fait l'objet d'une convocation devant la Commission de qualification pour une certification extraordinaire le 21 avril 2021. La commission a décidé qu'il était impossible pour l'avocate de remplir ses fonctions professionnelles au barreau régional de Minsk en raison de « qualifications insuffisantes ». Anna Vovchinskaya a 27 ans d'expérience dans la profession d'avocat.

Svetlana Hololovich



Après avoir convoqué Svetlana Hololovich pour certification extraordinaire le 21 avril 2021, la Commission de qualification a décidé qu'il lui était impossible d'exercer ses fonctions professionnelles en raison d'une qualification insuffisante au barreau de Brest. Svetlana Hololovich a exercé la profession pendant 19 ans. En 2020, elle a participé à une campagne pour des consultations à distance gratuites pour le personnel médical qui travaillait directement avec des patients atteints du COVID.

27 avril 2021

Mikhail Bodnarchuk



Mikhail Bodnarchuk a écrit une demande d'exclusion du barreau de Minsk et a quitté la Biélorussie. Il a posté une photo de la demande datant du 27 avril sur son compte Facebook. Bodnarchuk a indiqué que son absence serait temporaire.

Mikhail Bodnarchuk défendait des prisonniers politiques, dont la journaliste condamnée Katerina Borisevich et l'ingénieur du son Vladislav Sokolovsky.

25 juin 2021

Irina Bertsuk



Avocat du barreau régional de Minsk depuis 1998, Irina Bertsuk a été exclue du barreau le 25 juin 2021. Sur la base des résultats de résultats de séance de certification par la Commission de qualification du ministère de la Justice tenue le 20 mai 2021. La décision d'impossibilité d'exercer ses fonctions professionnelles a été prise en raison de "qualifications insuffisantes"

8 juillet 2021

Dmitry Layevsky



Le 8 juillet 2021, quelques jours après le verdict du procès de Viktor Babariko, la Commission disciplinaire du barreau de Minsk a prononcé la radiation de Dmitry Layevsky l'un des défenseurs de l'ancien candidat présidentiel pour ("commentaires inappropriés sur le travail de ses confrères") en raison de sa plaidoirie dans l'affaire pénale contre Viktor Babariko. Dmitry Layevsky avait vivement critiqué les nouveaux amendements à la législation sur la profession d'avocat. Avant sa radiation, Dmitry Layevsky avait subi des pressions de la part des autorités et du Barreau de Minsk.

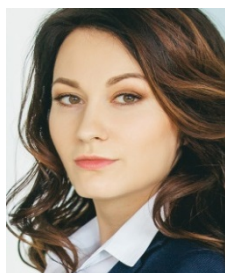
14 juillet 2021

Anton Gashinsky



Le 14 juillet 2021, la Commission de qualification a examiné des documents sur la résiliation de la licence d'avocat de Gashinsky. Anton Gashinsky a défendu le politologue Vitaly Shklyarov, le journaliste Andrei Alexandrov, les informaticiens de PandaDoc, l'auteur de la chaîne YouTube "Slutsk for Life" Vladimir Neronsky, Yegor Dudnikov, l'un des accusés dans le "cas étudiant" conférencier du BSUIR Olga Filatchenkova. Récemment, Gashinsky a également représenté les intérêts de Sofia Sapega, détenue avec Roman Protasevich.

Ekaterina Zheltonoga



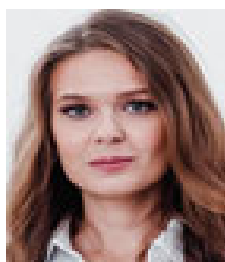
Le 14 juillet 2021, la Commission de qualification a examiné des documents sur la résiliation de la licence d'avocat d'Ekaterina Zheltonoga en raison du fait qu'elle a été soumise à une sanction disciplinaire sous la forme d'une exclusion du barreau de Minsk pour "violation systématique (deux fois ou plus dans les 12 mois consécutifs) des exigences et conditions établies par la législation pour l'exercice de la profession d'avocat".

Valery Zviagintsev

Le 14 juillet 2021, la Commission de qualification a examiné des documents sur la résiliation de la licence d'avocat du vice-président Valery Zvyagintsev en raison de sa sanction disciplinaire sous la forme d'une exception du barreau régional de Minsk pour avoir commis des infractions incompatibles avec le titre d'un avocat dont la liste est établie par les Règles de déontologie de l'avocat (commettre des actes qui discréditent le titre d'avocat et la profession d'avocat).

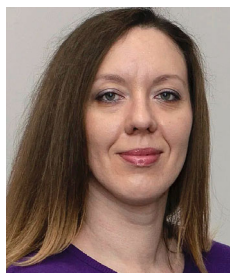
11 août 2021

Olga Karpushonok



Après une certification extraordinaire le 11 août, il a été décidé que les avocats du cabinet d'avocats Maslov, Gashinsky & Partners n'étaient pas en mesure de remplir leurs obligations professionnelles "en raison de qualifications insuffisantes". "Les motifs de la certification extraordinaire étaient les faits de mauvaise exécution de leurs devoirs professionnels révélés lors d'une inspection aléatoire des activités du bureau effectuée par le ministère de la Justice au cours du premier semestre 2021", a déclaré le ministère de la Justice.

Yulia Kniaz



Yulia Kniaz a été convoquée en janvier 2021, pour une certification au ministère de la Justice, pour sa participation à une vidéo d'avocats contre les violences, ainsi que des publications sur Internet liés à des expulsions illégales d'étudiants. Le 11 août 2021, une certification extraordinaire a eu lieu en lien avec des publications sur les réseaux sociaux et avec son refus de se soumettre à des tests de connaissance de toute la législation de Biélorussie. La Commission de qualification a prononcé une "impossibilité d'exercer les fonctions professionnelles d'avocat en raison de qualifications insuffisantes".

Evgueni Maslov



La certification extraordinaire a eu lieu le 11 août. Sur la base des résultats de la certification, il a été décidé que les avocats du cabinet d'avocats Maslov, Gashinsky & Partners n'étaient pas en mesure de remplir leurs obligations professionnelles "en raison de qualifications insuffisantes". "Les motifs de la certification extraordinaire étaient les faits de mauvaise exécution de leurs devoirs professionnels du bureau mentionné, révélés lors d'une inspection aléatoire des activités du bureau effectuée par le ministère de la Justice au cours du premier semestre 2021", a déclaré le ministère de la Justice.

8 septembre 2021

Alexei Telegin



Début juillet, le ministère de la Justice a ouvert une enquête sur les déclarations publiques sur les réseaux sociaux d'Alexei Telegin. À la suite de l'inspection, une procédure disciplinaire a été engagée pour publications portant atteinte à la crédibilité des autorités de l'État, visant en particulier un message de 2020 intitulé « J'ai un rêve » où il évoquait ses idées sur l'avenir de la profession d'avocat en Biélorussie. Les documents d'enquête ont été envoyés à la Commission disciplinaire du barreau régional de Minsk (MRBA), qui a réprimandé l'avocat. Mais le ministère de la Justice a annulé cette décision et a transmis le dossier au Conseil de la Belarusian Republican Bar Association (BRBA). En réponse, le 8 septembre, la BRBA a prononcé une exclusion du barreau. Le même jour, le Conseil d'administration du barreau de Minsk a radié Alexei Telegin, contrairement à l'avis de sa Commission disciplinaire. Le 30 septembre, le ministère de la Justice a résilié sa licence d'avocat en prenant pour motif la radiation prononcée par son barreau.

20 octobre 2021

Evgeny Pylchenko



Le 20 octobre, le ministre de la Justice a ouvert une procédure disciplinaire contre Evgeny Pylchenko et l'a suspendu de l'exercice du droit. Le 28 octobre, la Commission disciplinaire du barreau de Minsk a décidé de radier l'avocat pour violation systématique de la loi sur les avocats. Evgeny Pylchenko était l'un des avocats de Viktor Babariko.

Sa radiation a été prononcée alors qu'il venait d'interjeter appel pour ses clients. Des avocats ont déclaré que ces sanctions étaient fondées sur des allégations "ridicules", y compris "des questions [prétendument] mal formulées aux témoins pendant le procès".

28 octobre 2021

Irina Voronkova

Le 28 octobre 2021, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a procédé à la certification périodique des avocats des barreaux de Grodno et de Minsk. Aux termes de laquelle elle a pris une décision d'impossibilité pour Irina Voronkova de remplir ses fonctions professionnelles en raison de "qualifications insuffisantes". Irina Voronkova était notamment l'avocate d'Eduard Babariko, détenu au centre de détention provisoire du KGB depuis le 18 mai.

Igor Petrachevitch

Le 28 octobre 2021, la Commission de qualification du ministère de la Justice a procédé à une certification régulière des avocats des barreaux de Grodno et de Minsk. Elle a pris des décisions sur l'impossibilité de l'avocat Patrashevich I. de remplir ses fonctions professionnelles en raison de "qualifications insuffisantes".

Igor Petrashevich était l'associé directeur du cabinet d'avocats Petrashevich & Partners.

27 octobre 2021

Natalia Matskevich



Le 25 octobre, le barreau de Minsk a radié Natalia Matskevich, dans le cadre d'une vaste campagne de répression politique contre les avocats.

Natalia Matskevich a été radiée du barreau le 27 octobre 2021, à la suite d'une procédure disciplinaire engagée par le ministère de la Justice de la Biélorussie et de la décision de la Commission disciplinaire du barreau de Minsk au début du même mois. En vertu d'une l'ordonnance du ministère de la

Justice du 12 octobre 2021, Natalia Matskevich avait été suspendue en lien avec l'affaire de Viktor Babariko.

Natalia Matskevich est l'un des quatre avocats qui ont représenté Viktor Babaryko, ancien candidat à l'élection présidentielle arrêté pour des motifs politiques en juin 2020 à l'approche des élections du 9 août. En juillet 2021, la Cour suprême a condamné Babariko à 14 ans de prison pour « grande corruption » et « blanchiment de fonds illicites ». Les motifs formels de radiation de Natalia Matskevich sont liés à sa défense de Victor Babariko en 2020 et 2021, dont deux épisodes d'"interruptions d'un enquêteur", parlant pendant qu'un enquêteur parlait, et s'opposant aux déclarations de l'avocat d'un témoin pour l'accusation. Selon la décision de la Commission disciplinaire de l'Association du barreau de Biélorussie, ces actions constituent une « violation de l'ordre de conduite des actions d'enquête » et des « actions contraires à l'éthique envers les participants à une procédure ». La Commission « a tenu compte de la gravité des actes commis, des circonstances dans lesquelles ils ont été commis, de la non-reconnaissance de culpabilité par Matskevich ».

Natalia Matskevich est la conseillère de Siarhei Tsikhanousky, prisonnier politique, blogueur, époux de l'opposante démocrate biélorussienne Sviatlana Tsikhanouskaya. Son procès ainsi que celui des cinq autres accusés dans « l'affaire Tsikhanousky » se tient à huis clos depuis le 24 juin au centre de détention provisoire de Homel. La radiation de Natalia Matskevich vise à priver Babariko ainsi que les autres clients de l'avocat, y compris le chef de l'opposition Siarhei Tikhanovsky, d'une représentation légale de leur choix.

Natalia Matskevich fait partie des juristes biélorussiens les plus réputés, elle est membre du barreau de Minsk depuis 1994. Elle défendait les intérêts de la lauréate du prix Nobel de littérature Svetlana Aleksievich dans « l'affaire du Conseil de coordination », du président du Comité biélorussien d'Helsinki, Aleh Hulak, du président de l'Association biélorussienne des journalistes, Andrei Bastunts, ainsi que du prisonnier politique anarchiste Mikola Dziadok. Elle a également représenté les intérêts d'Ulyana Zakharanka, la mère de l'homme politique biélorussien porté disparu, Yury Zakharanka.

4 novembre 2021

Alexei Kerol



Alekseï Kerol, avocat de la consultation juridique spécialisée de Minsk en droit civil et économique, a été radié du barreau de Minsk le 4 novembre 2021, pour avoir commis une infraction disciplinaire (violation des exigences du Code des infractions administratives) incompatible avec le titre d'avocat.

La décision de la Commission disciplinaire du barreau de Minsk, prise le 3 novembre se fonde sur le fait qu'il a reçu une sanction administrative pour avoir commis une infraction en vertu de l'art. 24.23 du Code des infractions administratives (dans l'ancienne édition - Art. 23.34) en novembre précédent. Alekseï Kerol a apporté une assistance juridique dans des poursuites administratives contre des manifestants.

25 novembre 2021

Sergueï Ivanov



Le 25 novembre 2021, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a décidé de résilier la licence de Sergueï Ivanov. "pour avoir commis des infractions incompatibles avec le titre d'avocat". Les motifs demeurent inconnus. L'avocat très actif sur les réseaux sociaux, avait effectué de nombreuses publications sur sa page Facebook.

Natalia Alexeeva



Le 25 novembre 2021, la Commission de qualification du ministère de la Justice a procédé à la certification des avocats, a examiné la question de la résiliation des licences pour le droit d'exercer le droit. Sur la base des résultats de la certification, la Commission de qualification a décidé de mettre fin à la licence de Natalia Alekseeva "pour avoir commis des infractions incompatibles avec le titre d'avocat".

Alexander Belov



Le 25 novembre 2021, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a décidé de résilier la licence de Belov "pour avoir commis des infractions incompatibles avec le titre d'avocat".

Natalia Vantsovitch



Le 25 novembre 2021, la Commission de qualification du ministère de la Justice a procédé à la certification des avocats, a examiné la question de la résiliation des licences pour le droit d'exercer le droit.

Sur la base des résultats de la certification, la Commission de qualification a décidé de résilier la licence de Natalia Vantsovich. "pour avoir commis des infractions incompatibles avec le titre d'avocat". Natalia Vantsovich était la défenseuse de la prisonnière politique, mère de 5 enfants, Olga Zolotar.

22 décembre 2021

Elizaveta Matveeva



Le 22 décembre 2021, Elizaveta Matveeva a vu sa licence suspendue par le ministère de la Justice et a été radiée du barreau de Minsk pour manquement disciplinaire. L'infraction disciplinaire était prétendument une omission de se présenter à une audience de « re-certification » extraordinaire.

En novembre, elle avait fait l'objet d'une demande de certification extraordinaire du ministère qu'elle a contestée car, selon les règles instaurées par le ministère de la Justice, la mise en œuvre d'une certification extraordinaire exige au

préalable l'établissement de faits de qualification insuffisante, ou de violation des devoirs professionnels ou l'existence de deux plaintes pour violation de la loi.

Le 13 décembre, Elizaveta Matveeva a appris que le 7 décembre 2021, par arrêté du ministre de la justice, une procédure disciplinaire avait été engagée à son encontre en raison de son défaut de se présenter à la certification, ainsi que sa suspension de ses fonctions professionnelles, alors qu'au mois de décembre, elle avait dûment exercé ses fonctions professionnelles, au tribunal et à la prison. Elizaveta Matveeva avait tenté de contester le défaut de « certification » devant le tribunal et l'affaire était toujours pendante au moment de l'audience disciplinaire prévue.

Elizaveta Matveeva a défendu des militants politiques et elle était l'avocate du journaliste Gennady Mozheiko, du philosophe Vladimir Matskevich, de l'employée de Tutbai Anna Lopatko et de la journaliste Irina Slavnikova.

23 décembre 2021

Natalia Nekrashevitch



Le 23 décembre 2021, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a procédé à une certification régulière des avocats des barreaux régionaux de Grodno et de Minsk. Sur la base des résultats de la certification, la Commission de qualification a pris des décisions sur l'impossibilité de remplir ses fonctions professionnelles en raison de "qualifications insuffisantes".

26 janvier 2022

Sergueï Garusov

Le 26 janvier 2022, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a procédé à une certification régulière des avocats des barreaux régionaux de Grodno et de Minsk.

Sur la base des résultats de la certification, la Commission de qualification a pris des décisions sur l'impossibilité de l'avocat Sergei Garusov de remplir ses fonctions professionnelles en raison de "qualifications insuffisantes".

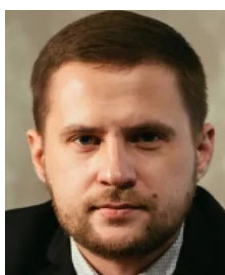
27 janvier 2022

Alexander Filanovich

Le 27 janvier 2022, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a déclaré Alexander Filanovich « inapte » à exercer ses fonctions d'avocat en raison de « qualifications insuffisantes ». Cette décision intervient après qu'Alexander Filanovich n'a pas réussi la certification par la Commission de qualification le 26 janvier 2022. Il a ensuite annoncé via sa page Facebook que sa licence serait révoquée dans un délai d'un mois. Alexander Filanovich était auparavant avocat de Sofia Sapega, une citoyenne russe détenue avec le

blogueur Roman Protasevich à Minsk, après que les autorités biélorusses aient fait atterrir de force un avion de Ryanair venant de Grèce et se rendant en Lituanie.

24 février 2022

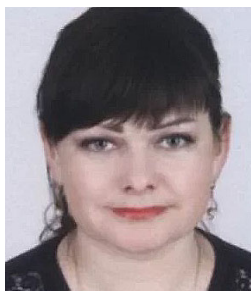
Youri Galay

Le 24 février 2022, la Commission de qualification des avocats a procédé à une certification des avocats des barreaux régionaux de Grodno et de Minsk. Sur la base des résultats de la certification, la Commission de qualification a pris des décisions sur l'impossibilité de l'avocat Youri Galay d'exercer ses fonctions professionnelles en raison de "qualifications insuffisantes".

Alexeï Nesterenko

Sa licence a été révoquée le 24 février 2022 par la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice. Lors de l'arrestation, l'avocat Aleksey Nesterenko a été sévèrement battu. Cela est devenu connu grâce aux paroles de l'un des compagnons de cellule de l'attaché de presse A1 détenu Nikolai Bredelev et de l'avocat Alexeï Nesterenko. *"Pour autant que je sache, Nikolai Bredelev et son ami avocat Alexeï ont été détenus ensemble et brutalement. Ils ont été battus, du matériel a été cassé dans l'appartement. L'avocat était noir et bleu : ses jambes étaient meurtries, ainsi que le bas de son dos, il y avait des ecchymoses autour de son œil."*

24 mars 2022

Natalia Alexeïuk

Le 24 mars 2022, la Commission de qualification sur le plaidoyer en République de Biélorussie a procédé à une certification régulière des avocats des barreaux régionaux de Grodno et de Minsk. Sur la base des résultats de la certification, la Commission de qualification a pris des décisions sur l'impossibilité de l'avocate Natalia Alekseyuk de remplir ses fonctions professionnelles en raison de "qualifications insuffisantes". Il était un défenseur de Sofia Sapega, une

prisonnière politique.

21 avril 2022

Igor Kostyuk

Le 21 avril 2022, Igor Kostyuk Anatolyevich n'a pas été certifié lors de la certification des avocats de la Commission de qualification du ministère de la Justice "en raison de qualifications insuffisantes".

Igor Kostyuk défendait des prisonniers politiques et notamment Pavel Peskov, le premier condamné des événements d'août 2020.

21 avril 2022

Maria Kolesova-Gudilina

Le 21 avril 2022, Maria Kolesova-Gudilina a été considérée comme n'ayant pas réussi la certification la Commission de qualification du ministère de la Justice. Le 10 mai 2022, l'avocate a signalé que son permis avait été révoqué par le barreau. Elle a défendu des prisonniers politiques et notamment Eduard Palchys et Yevgeny Yushkevich. Elle a écrit sur son compte twitter : *"Ça y est. Je ne suis plus avocate. Des confrères ont décidé de m'expulser de leurs rangs. Comme disait Nelson Mandela : "Car être libre, ce n'est pas seulement*

se débarrasser de ses chaînes, mais vivre dans une manière qui respecte et renforce la liberté des autres. C'est comme ça que je vis".

En avril 2023, elle est devenue présidente de l'Association Belarusian Association of Human Rights Lawyers, créée par des avocats qui ont fui la Biélorussie par crainte de représailles.

En septembre 2024, le ministère biélorusse de l'Information a ajouté le compte Instagram de Maria Kolesova-Hudzilina (kolesovahudzilina) sur la liste des publications « extrémistes ». Le 8 octobre, les médias ont rapporté que des agents du Comité de sécurité de l'État et des policiers anti-émeutes ont effectué une descente dans l'appartement de Žodzina (Jodzina ou Jodino à 56 km au nord-est de Minsk), où elle est enregistrée. Le 11 octobre, Maryja Kolesava-Hudzilina après s'être longtemps consacré au service des autres, a choisi de renoncer à son engagement au sein de l'Association Belarusian Association of Human Rights Lawyers.

10 mai 2022

Andreï Atamanchuk

Condamné à deux fois 15 jours de détention administrative lui pour désobéissance aux ordres de fonctionnaires de police

Le 1er avril 2022, le tribunal de district de Minsk a condamné Andreï Nikolaevich Atamanchuk à 15 jours d'arrestation administrative en vertu de l'art. 24.3 du Code des infractions administratives, puis par décision du même tribunal en date du 13 avril 2022, une deuxième sanction administrative de 15 jours d'arrêts en vertu de la partie 2 de l'art. 19.11 du Code des infractions administratives.

Le 31 mars 2022, des agents du KGB de Minsk ont effectué une perquisition dans la maison où Andreï Atamanchuk vivait avec sa femme (qui était également avocate au barreau de Minsk). Rien d'illégal n'a été trouvé, mais un smartphone et un disque dur contenant uniquement des informations relevant du secret professionnel ont été confisqués. Andreï Atamanchuk a été emmené au département du KGB de Minsk pour interrogatoire, puis au service de police de Borovlyany du département des affaires intérieures du district de Minsk, où un procès-verbal a été dressé contre lui pour désobéissance aux ordres des fonctionnaires de police de Borovlyany.

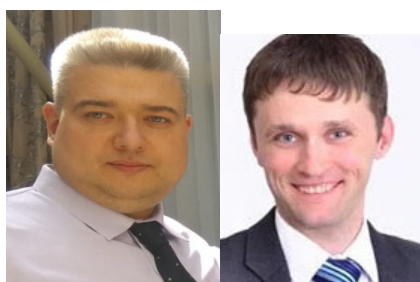
À la suite de cela, le 10 mai 2022, Andreï Atamanchuk a été exclu du barreau de Minsk par décision du Conseil de discipline pour avoir commis « une infraction incompatible avec le titre d'avocat (actes discréditant le titre d'avocat et le barreau) ».

Le 19 mai 2022, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a résilié sa licence en raison de la sanction disciplinaire d'exclusion prononcée par le barreau de Minsk.

Après les événements d'août 2020, Andreï Atamanchuk avait défendu plusieurs prisonniers politiques notamment entre le 17 mai 2021 et le 31 janvier 2022.

8 juin 2022

Alexander Baranovski, Vitaly Lebedev, Larisa Stelmashuk, Alexei Dravitsa, Pavel Pravdikov



Le 8 juin 2022, la Commission de qualification du ministère de la Justice a procédé à la certification des avocats des barreaux de Minsk, de la région de Minsk et de la région de Gomel. Sur la base des résultats de la certification, la Commission de qualification a pris des décisions sur la résiliation de la licence de droit de Alexander Baranovsky de Vitaly Lebedev de Larisa Stelmashuk Alexei Dravitsa Pavel Pravdikov

pour le motif tiré d'un "manque d'expertise".

4 août 2022

Ilona Zalutskaya

Le 4 août 2022, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a révoqué la licence d'Ilona Zalutskaya en raison de la décision disciplinaire lui a été appliquée sous la forme d'une radiation du barreau régional de Minsk pour le motif : : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau).

Larisa Atamanchuk

Le 4 août 2022, la Commission de qualification pour le barreau a révoqué la licence de Larisa Atamanchuk pour le motif en raison d'une sanction disciplinaire en la forme d'une radiation du barreau de Minsk. Le 31 mars 2022, après la perquisition par des agents du KGB de Minsk de sa maison, son mari (Andreï Atamanchuk) a été arrêté et condamné à 30 jours de détention.

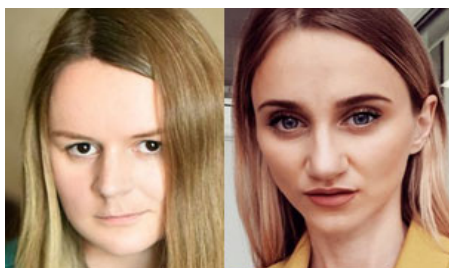
Larisa Atamanchuk a défendu Sergei Voznyak, un proche du candidat à la présidentielle de 2010, Vladimir Neklyayev, condamné après une manifestation en décembre 2010. Elle a aussi été l'avocate de la journaliste Tatyana Bublikova, du photographe Vadim Zamirovsky et de Yuri Aleinik, expulsé de l'Académie d'administration publique pour des raisons politiques. En 2017, elle avait reçu la distinction du 2e degré de l'Association du barreau républicain "Ganarovy Advokat" pour la qualité de son travail.

6 septembre 2022

Vladimir Borisov

Le 6 septembre 2022, la Commission de qualification du ministère de la Justice a tenu une séance extraordinaire de « re-certification » des avocats et a décidé de retirer la licence de Vladimir Borisov en raison de la sanction disciplinaire qui lui a été infligée par le barreau de Vitebsk (radiation du barreau) pour violation systématique (deux fois ou plus en 1 an) des conditions d'exercice de l'avocat.

Anna Pavlyuk et Victoria Nechay



Le 6 septembre 2022, la Commission de qualification du ministère de la Justice a procédé à une certification « extraordinaire » pour quatre avocats du barreau de Gomel et a prononcé une impossibilité pour Anna Pavlyuk et Victoria Nechay de remplir leurs fonctions pour le motif : "qualifications insuffisantes".

3 novembre 2022

Ludmila Asievskaya, Elena Gribok, Sergueï Kishenev et Dmitry Mironenko

Le 3 novembre, 2022, le ministère de la Justice lors d'une certification « extraordinaire » d'avocats, a prononcé une impossibilité pour Ludmila Asievskaya Elena Gribok Sergueï Kishenev et Dmitry Mironenko de remplir leurs fonctions professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes".

1^{er} décembre 2022

Vladimir Petcherski

Le 1er décembre 2022, de mettre fin aux licences de Pechersky en application d'une sanction disciplinaire sous forme d'exclusion de l'ordre des avocats territoriaux pour avoir commis des infractions incompatibles avec le titre d'avocat (commettre des actes discréditant le titre d'avocat et le barreau).

Maria Davydchik, Sergueï Kosmach, Galina Mamonko et Vladimir Yagodinsky

Le 1^{er} décembre 2022, la Commission de qualification pour les avocats du ministère de la Justice a décidé qu'il était impossible pour Maria Davydchik, Sergueï Kosmach, Galina Mamonko et Vladimir Yagodinsky d'exercer la profession à la suite séance, de Qualification Commission "en raison de qualifications insuffisantes".

Vladimir Pylchenko et Viktor Matskevich

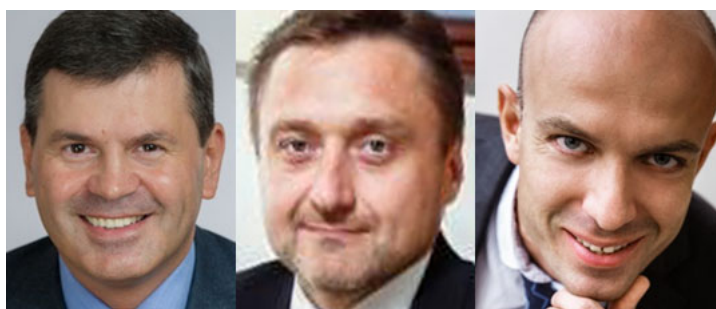


Vladimir Pylchenko et Viktor Matskevich deux avocats impliqués dans des procès à motivation politique ont été convoqués à la Commission de qualification pour les avocats du ministère de la Justice pour être soumis à une recertification dite « extraordinaire », le 1^{er} décembre 2022. La proposition de recertification a été faite par le ministère biélorusse.

Collège républicain des avocats. Il s'adresse aux avocats. Vous pouvez en savoir plus sur les procédures de privation des avocats du droit à la profession dans notre article [écrit en russe]. Vladimir Pylchenko a défendu Maryia Kolesnikava, Eduard Babaryka, Iryna Slavnikava, Katsiaryna Bakhvalova, Levon Halvtryan et d'autres. Viktor Matskevich est l'avocat de Siarhei Tikhonouski, Ihar Olinevich, Akikhiro Hayeyski-Hanada, Yauhen Yushkevich, Viktor Babaryko et Ales Bialiatski.

28 décembre 2022

Andreï Komissarov, Andreï Nevedovski et Yegor Papkovski



Le Ministère de la Justice a décidé de mettre fin aux licences délivrées à Andreï Gennadievich Komissarov, Andreï Nevedovski et à Yegor Papkovsky à partir du 28 décembre 2022 "en raison de l'application d'une sanction disciplinaire

de radiation du barreau territorial pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau).

2023

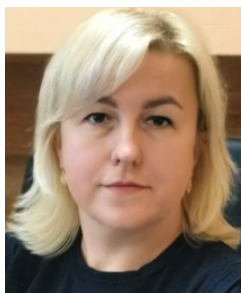
22 janvier 2023

Tatsiana Lishankova

Le 22 janvier 2023, la Commission de qualification du ministère de la Justice a retiré la licence d'exercice du droit de Tatsiana Lishankova. Elle avait été arrêtée en novembre 2022 et ensuite condamnée le 29 novembre 2022, à 15 jours de détention administrative pour "petit hooliganisme" (en vertu de l'article 19.1 du Code de Infractions administratives). Elle a été radiée le 23 décembre 2022 du barreau de Minsk pour le motif : "actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau". Elle a été l'avocate de

Nasta Loika et des prisonniers politiques Pavel Severinets, Pavel Vinogradov, Andreï Chepyuk, Tatyana Vodolazhskaya et de Marina Dubina.

25 janvier 2023

Oksana Belaya

Le 25 janvier 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a décidé qu'il était impossible pour Oksana Belaya de remplir ses fonctions professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes". Elle était l'avocate de Marina Zolotova, condamnée à douze ans de prison pour avoir été la rédactrice en chef du site d'informations *Tut.by*, jusqu'à sa fermeture en août 2021 pour "extrémisme".

Natalia Volkova

Le 25 janvier 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice procédant à la certification des avocats du barreau de Minsk, a décidé qu'il était impossible pour Natalia Volkova de remplir ses fonctions professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes".

Olga Demidchik

Le 25 janvier 2023, la Commission de qualification des avocats a tenu une séance de certification pour le Barreau régional de Minsk. Au résultat, la Commission a décidé qu'il était impossible pour l'avocate Olga Demidchik de remplir ses obligations professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes".

Sergueï Demyanchuk

Le 25 janvier 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice pour le barreau de Minsk a décidé qu'il était impossible pour Sergueï Demyanchuk de remplir ses obligations professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes".

février 2023

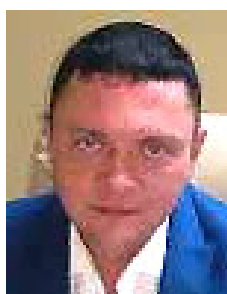
Tatiana Kovalevich



Le 22 février 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a organisé une vérification régulière des avocats des barreaux régionaux de Minsk et de Grodno. Sur la base des résultats de l'attestation, la Commission de qualification a décidé qu'il convenait de mettre fin à ses fonctions professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes".

6 mars 2023

Igor Stepanov



Le 6 mars 2023, Igor Leonidovich Stepanov a été radié du barreau de Vitebsk pour "faute incompatible avec le titre d'avocat". Igor Stepanov avait été arrêté, en février 2023 et placé en détention pendant 15 jours. Il lui était reproché d'avoir mentionné l'appréciation « like » sur une page Internet qui avait été inscrite depuis août 2022 sur la liste des « documents extrémistes ». Il a fait l'objet d'un procès-verbal pour diffusion de documents extrémistes. Le 21 avril 2023, la Commission de qualification du ministère de la justice a pris la décision de mettre un terme à d'avocat en raison de la sanction disciplinaire prise à son encontre par le barreau de Vitebsk. Igor Stepanov avait 12 ans d'expérience et il dirigeait le bureau de consultations juridiques du barreau de Vitebsk pour le district de Liozno.

Maksim Ageev



Maksim Ageev a été arrêté à Minsk, le 7 février 2023. Les raisons de l'arrestation sont demeurées inconnues. Maksim Ageev était l'avocat de certains prisonniers politiques. Dans le cadre de ses activités au sein du cabinet d'avocats "*Ageev and Partners*", il aurait "protégé" certains dissidents politiques.

Fin septembre 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a supprimé sa licence d'avocat en raison de l'application d'une sanction disciplinaire du barreau de Minsk pour "faute incompatible avec le titre d'avocat" (« actes qui discréditent le titre d'avocat »).

22 mars 2023

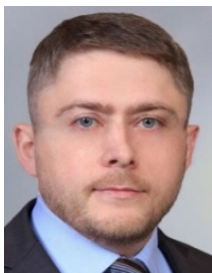
Inessa Olenskaya



Le 22 mars 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a décidé Inessa Olenskaya, une autre avocate de Nasta Loika, n'a pas obtenu l'attestation de ce qui l'expose à une radiation imminente du barreau. Inessa Olenskaya défendait les prisonniers politiques Siarhei Tikhanouski, Raman Protasevich, Nasta Loika et Ryhor Kastusiou. Elle est le deuxième avocat de Nasta Loika, à être radié du barreau. À l'été 2021, les autorités biélorusses ont fermé l'organisme Human

Constanta, où Nasta Loika travaillait.

Dmitry Sherstnev



Le 22 mars 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a tenu sa réunion de certification pour les barreaux régionaux de Vitebsk et de Minsk. Sur la base des résultats de l'attestation, elle a décidé qu'il était impossible pour l'avocat Dmitry Sherstnev d'exercer ses fonctions professionnelles pour "insuffisance professionnelle".

22 mars 2023

Sergueï Vopriuchkov



Le 22 mars 2023, la Commission de qualification des avocats pour les barreaux régionaux de Vitebsk et de Minsk a décidé de priver Sergueï Vopriuchkov de sa licence en raison de l'application d'une sanction disciplinaire à son encontre et de demander une radiation du barreau régional de Vitebsk pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau).

21 avril 2023

Alexander Gurinovich



Le 21 avril 2023, la Commission de qualification des avocats de la République de Biélorussie, qui a procédé à la certification des avocats des barreaux de Gomel, Grodno, de la région de Minsk et de la ville de Minsk, a pris la décision de mettre fin à la licence d'Alexander Gurinovich pour "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau) en raison d'une sanction disciplinaire en la forme d'une radiation du barreau de Minsk.

29 mai 2023

Artem Semianov et Youri Kozikov



Le 29 mai 2023, la Commission de qualification a convoqué Artem Semianov et Youri Kozikov à une session extraordinaire de qualification et a décidé de mettre fin à leurs licences d'avocat pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau) en raison d'une sanction disciplinaire en la forme d'une radiation du barreau de Minsk.

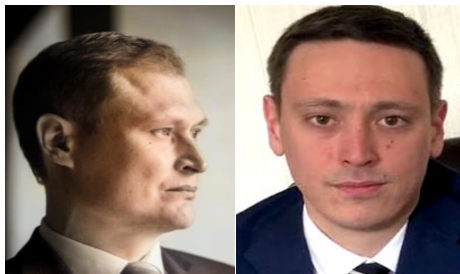
Artem Semianov et Youri Kozikov sont intervenus dans plusieurs affaires très médiatisées.

16 juin 2023

Victoria Pishchalova

Le 16 juin 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a ouvert une procédure de réexamen de l'autorisation d'exercer le droit à l'encontre de Victoria Pishchalova pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau) en raison d'une sanction disciplinaire en la forme d'une radiation du barreau de Minsk.

Alexander Birilov et Pavel Mironov



Le 16 juin 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a décidé de retirer de exercer la profession d'avocat d'Alexander Birilov et de Pavel Mironov, pour le motif : "qualifications insuffisantes".

Vladimir Savelyev



Le 16 juin 2023, la Commission de qualification pour l'avocat de la République de Biélorussie a pris des décisions sur la possibilité de mettre fin aux licences d'avocat concernant Vladimir Savelyev dans le cadre de l'application d'une sanction disciplinaire sous la forme d'une exclusion du barreau de Minsk pour "violation systématique (deux fois ou plus au cours de 12 mois consécutifs) des exigences et conditions établies par la législation pour l'exercice de la profession d'avocat".

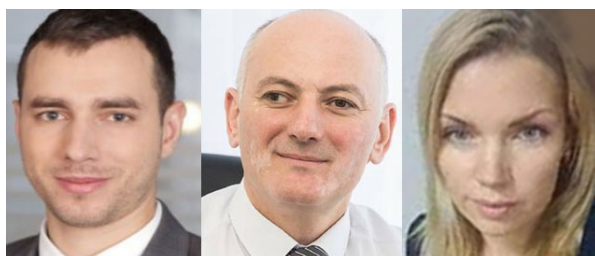
14 juillet 2023

Olga Drozd, Svetlana Petrovskaja, Ilya Kazak, Sergueï Kalinovsky

Le 14 juillet 2023, la Commission de qualification a décidé de mettre fin aux autorisations d'exercer pour Olga Drozd, Svetlana Petrovskaja, Ilya Kazak et Sergueï Kalinovsky, officiellement au vu des examens de certification de mai et juin 2023.

10 août 2023

Sergueï Medvedev, Mikhaïl Tarasiuk et Larisa Suslikova



insuffisantes".

Le 10 août, la Commission de qualification des avocats a procédé à une certification extraordinaire de Sergueï Medvedev, Mikhaïl Tarasiuk et de Larisa Suslikova et a pris sur la base des résultats de la certification, pour le motif : "qualifications

11 août 2023

Marina Vorobiova et Svetlana Petrovskaja

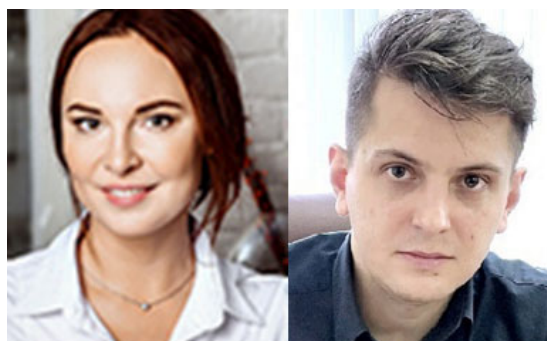
Le 11 août 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice pour les barreaux de Gomel et de Minsk a mis fin aux licences d'avocat de Marina Vorobyova et de Svetlana Petrovskaya, pour le motif "qualifications insuffisantes". En avril 2018, Marina Vorobyova dirigeait le bureau de consultation juridique du district Partizansky du barreau de Minsk.

31 août 2023

Evgeni Levkovich et Elena Holupko

Le 31 août 2023, le ministère de la Justice a soumis d'Evgeniy Levkovich et Elena Holupko à un examen de recertification à l'issue de laquelle leur licence a été résiliée en raison d'une sanction disciplinaire infligée par le barreau territorial en la forme d'une radiation du barreau pour "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau).

Olga Nazarova, Stanislav Chostik et Igor Krot



Fin septembre 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a mis fin à l'autorisation d'exercer la profession d'avocat d'Olga Nazarova et de Stanislav Chostik pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau) en raison d'une sanction disciplinaire en la forme d'une

radiation du barreau de Minsk.

A la même date et pour le même motif, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a pris une décision identique à l'encontre d'Igor Krot.

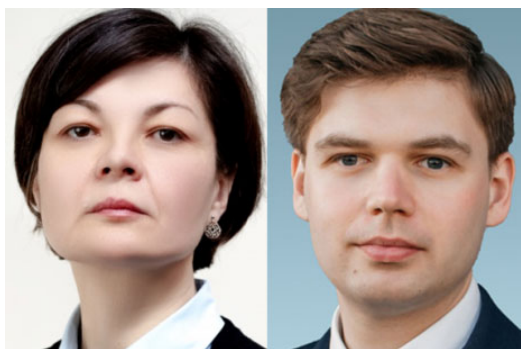
22 novembre 2023

Natalia Tarasiuk

Le 22 novembre 2023, la Commission de qualification des avocats a décidé qu'il était impossible pour Natalia Tarasiuk, avocate du barreau de Minsk, d'exercer ses fonctions professionnelles.

21 décembre 2023

Svetlana Birilova et Anton Novitski



Le 21 décembre 2023, la Commission de qualification des avocats a rendu des décisions d'impossibilité d'exercer leurs fonctions professionnelles pour Svetlana Birilova, avocate du barreau de Grodno et pour l'avocat du Barreau de Minsk, Anton Novitski.

Avocats condamnés ou victimes de poursuites pénales :

1. Maksim Znak

Condamné à 10 années de
réclusion (en détention)

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 2. Alexander Danilevitch
Condamné à 10 ans de prison (ramené à 6 ans en appel) (en détention) 3. Vitaly Braginets
Condamné à 8 ans d'emprisonnement en régime sévère(en détention) 4. Alexeï Borodko
Condamné à 6 ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire sous régime renforcé. (en détention) 5. Anastasia Lazarenko
Condamnée à 6 ans de | <p>prison par le tribunal municipal de Minsk(en détention)</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Yulia Yurhilevich
Condamnée à 6 ans de prison (en détention) 7. Andrei Mochalov
Condamné à 2 ans de prison 8. Mikhaïl Makarov
Condamné à 1 an de prison 9. Dmitry Pigul (condamné à une amende) 10. Ilya Salei (en exil) 11. Lilia Vlasova (libérée) |
|---|---|

Avocats privés de permis pour faute incompatible avec le titre d'avocat :

1. Alexander Pylchenko
2. Ludmila Kazak
3. Konstantin Mikhel
4. Maxim Conon
5. Mikhail Kirilyuk
6. Yulia Levanchuk
7. Sergueï Pichukha
8. Sergueï Ivanov
9. Fedorovich I.A
10. Alexander Ulasevich
11. Svetlana Yakusheva
12. Lyudmila Palochkina
13. Yulia Karachun
14. Oksana Puchkovskaya
15. Alexeï Sokolov

Avocats privés du droit à la profession sur la base des résultats de la certification/recertification par la Commission de qualification du Ministère de la Justice :

1. Sergei Zikratsky
2. Olga Baranchik
3. Boris Leskovsky
4. Vladislav Filipovich
5. Andreï Bartashevich
6. Elena Shinkarevich
7. Nikolaï Yotka
8. Anna Vovchinskaya
9. Svetlana Hololovich
10. Irina Bertsuk
11. Anton Gashinsky
12. Olga Karpushonok
13. Evgeny Maslov
14. Yulia Kniaz

15. Irina Voronkova
16. Igor Petrashevich
17. Natalia Alekseeva
18. Alexander Belov
19. Natalia Vantsovich
20. Alexander Filanovich
21. Sergueï Garusov
22. Youri Galay
23. Natalia Alexeïuk
24. Maria Kolesova-Hudzilina
25. Natalia Metelitsa
26. Valery Savostyanchik
27. Vladimir Shlyakhto
28. Igor Kostyuk
29. Alexander Baranovsky
30. Vitaly Lebedev
31. Larisa Stelmashuk
32. Alexeï Dravitsa
33. Pavel Pravdikov
34. Gennady Vlasenko
35. Tatiana Savchenko
36. Victoria Nechay
37. Pavel Kulazhenko
38. Anna Pavlyuk
39. Ludmila Asievskaia
40. Elena Gribok
41. Sergueï Kishenev
42. Dmitry Mironenko
43. Maria Davydchik
44. Sergueï Kosmach
45. Galina Mamonko
46. Vladimir Yagodinsky
47. Vladimir Pylchenko
48. Viktor Matskevich
49. Oksana Belaya
50. Natalia Volkova
51. Olga Demidchik
52. Sergueï Demyanchuk
53. Yuri Stashkevich
54. Tatiana Kovalevich

55. Sergueï Vopryuchkov
56. Inessa Olenskaya
57. Dmitry Sherstnev
58. Birilov Alexander
59. Mironov Pavel
60. M. Vorobyova
61. Svetlana Petrovskaya
62. Olga Drozd
63. Ilya Kazak
64. Sergei Kalinovsky
65. Sergei Medvedev
66. Larisa Suslikova
67. Mikhail Tarasiuk
68. V. Petrov
69. Svetlana Birilova
70. Anton Novitsky
71. Natalia Konodo
72. Natalya Tarasiuk
73. Igor Ryzhyi

**Avocats radiés du barreau par
décision de la Commission
disciplinaire de l'Ordre
territorial des avocats
(Conseil de l'Ordre territorial
des avocats) :**

1. Vlasimir Sozonchuk
2. Dmitry Laevsky
3. Ekaterina Zheltonoga
4. Valery Zvyagintsev
5. Alexeï Telegin
6. Leonid Belsky
7. Natalia Matskevich
8. Evgeny Pylchenko
9. Dmitry Lozovik
10. Alexeï Kerol
11. Elizaveta Matveeva

12. Natalya Nekrashevich
13. Alexeï Nesterenko
14. Vladimir Borisov
15. Andreï Atamanchuk
16. Larisa Atamanchuk
17. Ilona Zalutskaya
18. Andreï Mochalov
19. Julia Yurgilevich
20. Vladimir Angelsky
21. Victoria Gulkova
22. Alexander Emelianenko
23. Otari Joukov
24. Mikhail Makarov
25. Anastasia Saganovich
26. Vitaly Braginets
27. Vladimir Pechersky
28. Andreï Komissarov
29. Andreï Nevedovsky
30. Egor Papkovsky
31. Tatiana Lishankova
32. Dmitry Pigul
33. Alexeï Borodko
34. Alexander Gurinovich
35. Igor Stepanov
36. Victoria Pishchalova
37. Vladimir Saveliev
38. Yuri Kozikov
39. Artem Semyanov
40. Evgeniy Levkovich
41. Elena Holupko
42. Maxim Ageev
43. Igor Krot
44. Olga Nazarova
45. Stanislav Chostik
46. Alexander Danilevich
47. Anastasia Lazarenko

Source ; <https://defendersbelarus.org>

INDEX

- Alexander Baranovski: 41
- Alexander Belov : 37
- Alexander Birilov :47

- Alexander Danilevitch:22
- Alexander Emelianenko: 11
- Alexander Filanovich: 29

- Alexander Gurinovich :46
- Alexander Pylchenko :29
- Alexeï Borodko: 20

- Alexeï Dravitsa: 41
 - Alexeï Kerol: 37
 - Alexeï Nesterenko : 40
 - Alexeï Sokolov : 27
 - Alexeï Telegin: 35
 - Anastasia Lazarenko : 23
 - Anastasia Saganovich : 18
 - Andreï Atamanchuk: 41
 - Andreï Bartchevitch: 31
 - Andreï Mochalov : 17,21
 - Anna Pavlyuk : 9,40,48
 - Anna Vovchinskaïa : 32
 - Anton Gashinsky : 33
 - Anton Novitski : 49
 - Boris Leskovski : 30
 - Dmitry Layevsky : 7, 33
 - Dmitry Lozovik: 26
 - Dmitry Mironenko : 42
 - Dmitry Pigul : 17
 - Dmitry Sherstnev : 48
 - Egor Papkovsky : 43
 - Ekaterina Zheltonoga : 33
 - Elena Gribok : 51
 - Elena Holupko: 48
 - Elena Shinkarevitch: 30
 - Elizaveta Matveeva: 38
 - Evgueni Levkovich : 48
 - Evgueni Maslov: 34
 - Evgueni Pylchenko : 35
 - Galina Mamonko: 43
 - Gennadi Vlasenko : 50
 - Igor Kostyuk: 40
 - Igor Krot : 49
 - Igor Petrachevitch: 35
 - Igor Stepanov : 45
 - Ilona Zalutskaïa: 41
 - Ilya Kazak : 48
 - Ilya Salei : 24
 - Inessa Olenskaya: 45
 - Irina Bertsuk: 33
 - Irina Voronkova: 35
 - Konstantsin Mikhel : 28
 - Larisa Atamanchuk: 42

- Larisa Stelmashuk: 41
 - Larisa Suslikova : 48
 - Leanid Sudalenka : 16
 - Leonid Belsky : 51
 - Liliya Vlasava: 25
 - Lyudmila Asievskaïa : 42
 - Lyudmila Kazak: 15
 - Lyudmila Palochkina : 50
 - Maksim Ageev : 45
 - Maksim Conon: 19
 - Maksim Znak: 13–14
 - Maria Davydkhik: 43
 - Maria Kolesova - Gudilina: 40
 - Marina Vorobiova : 48
 - Mikhail Bodnarchuk : 32
 - Mikhail Kiryluk: 26
 - Mikhaïl Makarov: 20
 - Mikhaïl Tarasiuk : 49
 - Natalia Alexeeva: 37
 - Natalia Alexeïuk: 40
 - Natalia Konodo: 51
 - Natalia Matskevich: 36
 - Natalia Metelitsa : 50
 - Natalia Nekasevich: 38
 - Natalia Tarasiuk : 48
 - Natalia Vantsovitch: 38
 - Natalia Volkova : 44
 - Nikolaï Yotka: 30
 - Oksana Belaya : 44
 - Oksana Puchkovskaya : 50
 - Olga Baranchik: 31
 - Olga Demidchik : 31
 - Olga Drozd : 48
 - Olga Karpushonok: 34
 - Olga Nazarova : 49
 - Otari Joukov : 51
 - Pavel Kulazhenko : 50
 - Pavel Mironov : 47
 - Pavel Pravdikov: 41
 - Sergei Ivanov: 37
 - Sergueï Demyanchuk : 45
 - Sergueï Garusov: 39
 - Sergueï Kalinovski : 48

- Sergueï Kishenev: 22
 - Sergueï Kosmach: 43
 - Sergueï Medvedev: 48
 - Sergueï Pichukha: 31
 - Sergueï Vopriuchkov : 46
 - Stanislav Chostik : 49
 - Svetlana Birilova : 49
 - Svetlana Hololovich: 32
 - Svetlana Petrovskaa : 48
 - Svetlana Yakusheva : 27
 - Syarhey Zikratski: 27
 - Tanya Hatsura Yavorska: 28
 - Tatiana Kovalevich : 45
 - Tatiana Savchenko : 50
 - Tatsiana Lishankova: 44
 - Valery Savostyanchik :
 - Valery Zviagintsev: 34
 - Victor Matskevich: 43
 - Victoria Gulkova: 18
 - Victoria Nechay: 42
 - Victoria Pishchalova: 47
 - Vitaly Braginetz: 21
 - Vitaly Lebedev: 41
 - Vladimir Angelsky: 19
 - Vladimir Borisov: 42
 - Vladimir Iagodinski: 43
 - Vladimir Petcherski: 42
 - Vladimir Pylchenko : 43
 - Vladimir Saveliev: 47
 - Vladimir Shlyakhto : 30
 - Vladimir Sozonchuk: 30
 - Vladimir Yagodinsky : 43
 - Vladislav Filipovitch: 30
 - Volodymyr Yavorsky: 27
 - Yegor Papkovsky: 43
 - Youri Galay : 39
 - Youri Kozikov: 47
 - Youri Stachkevitch :
 - Yulia Kniaz: 34
 - Yulia Levanchuk: 28
 - Yulia Yurhilevich: 5,7

REMERCIEMENTS

*Le supplément « BIELORUSSIE 2024 » a été préparé
sous la direction de
Bertrand FAVREAU*

Par

Vera FABER-DURAN
Federico CAPPELLETI
Philippe FROIN
Isabelle HUET
Christophe PETITTI

Remerciements particuliers
à

Stuart RUSSEL
Maria KOLESOVA-GUDILINA

Belarusian Association of Human Rights Lawyers,
BelaPAN
BelsatTV
Centre Viasna des droits de l'homme
Defendersbalarus.org
Dissentby.com
Helsinki Belarus Committee

Pn November 18, 2024, the International Human Rights Committee and the Task Force on the Independence of Lawyers and Judges issued a statement on the systemic human rights violations against political prisoners in Belarus :

https://www.nycbar.org/wp-content/uploads/2024/11/20221381_SystemicHumanRightsViolationsPoliticalPrisonersBelarus_FINAL_11.18.2024.pdf

Les Suppléments Spéciaux de l'Observatoire mondial des violations des droits de la défense et des droits des avocats

Déjà Parus



2017 2018 2019 2020
CHINE ÉGYPTE TURQUIE PAKISTAN



2020 2021 2021 2022
IRAN AZERBAÏDJAN BIÉLORUSSIE COLOMBIE



RUSSIE

*La récurrente chasse aux « agents étrangers »
ou la lancinante éradication des avocats
dans la Russie de Vladimir Poutine*

2024
32 pages



ANNIVERSAIRE

40

ANNIVERSARY



2024